



Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - 23

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL
PROGRAMME D' ACTIONS



Février 2015

Sommaire

Introduction	3
1 La démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du Grand Guéret	4
2 Synthèse du profil climat et des enjeux du territoire.....	5
2.1 Les résultats du Bilan Carbone® Territoire du Grand Guéret.....	5
2.2 Les résultats du Bilan Carbone® Patrimoine et Service du Grand Guéret	6
2.3 Les résultats de l'analyse de vulnérabilité climatique.....	8
2.4 Les enjeux majeurs de la collectivité au regard du changement climatique	9
3 Synthèse de la démarche de concertation	10
3.1 Déroulement de la démarche de concertation.....	10
3.2 Bilan chiffré de la concertation	10
4 Le programme d'actions du Grand Guéret	11
4.1 Gouvernance du Plan Climat Energie Territorial.....	13
4.2 Répartition des actions dans le temps	14
4.3 Budget prévisionnel du programme d'actions.....	15
4.4 Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et impacts prévisibles sur l'environnement.....	17
4.5 Présentation des fiches-actions	20
Thème 1 Préparer l'énergie de demain.....	21
Thème 2 Se déplacer autrement	33
Thème 3 Favoriser une économie durable.....	44
Thème 4 Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité	61

Introduction

Suite à la prise de conscience de la part des politiques de la réalité du changement climatique à l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la Communauté Internationale a décidé d'intervenir afin de réduire les changements que cela pourrait engendrer. La France a ainsi pris l'engagement en 2003 de diviser par un **facteur 4** les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050 afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2°C. Cet objectif a été validé par le Grenelle de l'environnement en 2008 puis par le Grenelle II en 2010 qui obligent, entre autres, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants à établir des « **Plans Climat Energie Territoriaux** » (PCET), en cohérence avec les documents d'urbanisme, et après concertation avec les autres autorités compétentes en matière d'énergie, de transport et de déchets.

Un Plan Climat Energie Territorial vise à mettre en œuvre les deux objectifs suivants :

- **l'atténuation de l'impact du territoire sur le climat**, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective de l'application du « facteur 4 ». Cela passe notamment par une meilleure efficacité énergétique, par le développement des ressources renouvelables, par une transformation profonde des politiques de transport, par un recyclage des déchets... La poursuite de ces objectifs permettra également de réduire les coûts de fonctionnement, compte tenu de la tendance à la hausse des prix des énergies et des matières premières ;
- **l'adaptation aux impacts prévisibles du changement climatique** : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire dans un contexte où les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités, même avec d'importants efforts d'atténuation. Cela passe par la prise en compte du changement climatique dans les décisions de long terme (urbanisme, conception et exploitation d'infrastructures, reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques) et par la gestion des risques.

Le PCET constitue le **cadre d'engagement d'un territoire**. Il structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique. Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre. Il regroupe notamment l'ensemble des mesures à prendre en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les domaines de l'économie et de la vie quotidienne.

Dans ce contexte, et bien que n'étant pas concernée par l'obligation du Grenelle de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, forte de ses actions déjà réalisées en la matière, a souhaité s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) qui viendra s'intégrer au projet politique de la collectivité.

Lancé en mars 2013, le PCET du Grand Guéret constitue un document stratégique qui se base sur un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (selon la méthode Bilan Carbone® développée par l'ADEME) et sur une **analyse des vulnérabilités du territoire**.

Suite à la restitution des diagnostics énergie-climat, la communauté d'agglomération du Grand Guéret a souhaité **mobiliser tous les acteurs du territoire** autour de l'élaboration du plan d'actions afin de donner à son Plan Energie Climat une dimension territoriale.

Une **phase de concertation** a ainsi permis de recueillir l'opinion et les idées de tous les acteurs, habitants et citoyens du territoire afin de déterminer des pistes d'actions pour réduire l'empreinte énergétique du territoire et l'adapter aux impacts du changement climatique.

Le plan d'actions présenté dans ce document est ainsi le fruit d'un **travail partagé**, répondant aux ambitions de la collectivité mais aussi de partenaires. Celui-ci vise une **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020** et ce grâce à une cinquantaine d'actions menées dans de multiples secteurs (urbanisme, transport, énergie, agriculture, tourisme...) et par divers porteurs de projet.

1 La démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du Grand Guéret

Lancée en mars 2013, la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial du Grand Guéret se décompose en quatre grandes phases :

- Une phase de sensibilisation

En avril 2013, une « conférence climat » a été réalisée à la fois auprès des agents de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et des élus afin de les sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques et ainsi de les mobiliser pour la poursuite de la démarche.

- Une phase de diagnostics (Profil Climat et diagnostic de vulnérabilités climatiques)

Une large phase d'acquisition de données s'est déroulée sur les mois d'avril, mai et juin sous la forme de questionnaires mis en ligne et spécifiquement conçus pour les différents services de la communauté d'agglomération et de la ville de Guéret.

Les mois de juillet et de septembre ont permis au bureau d'étude IDE Environnement de réaliser les Bilans Carbone® Territoire et Patrimoine & Service (lié aux compétences de la collectivité) du Grand Guéret et de la ville de Guéret. Dans le cadre du bilan carbone Territoire, les émissions liées au secteur de l'agriculture ont été étudiées dans le cadre de la démarche ClimAgri réalisée par la Chambre d'Agriculture du Limousin.

Parallèlement, un diagnostic des vulnérabilités du territoire face aux impacts du changement climatique a également été réalisé.

Une réunion de restitution de l'ensemble de ces résultats a eu lieu en octobre 2013.

- Une phase de concertation et de construction du plan d'action

Suite à la restitution des diagnostics, s'est ouverte une phase de concertation avec les différents acteurs du territoire afin de définir les orientations principales du Plan Climat Energie Territorial et de travailler sur l'élaboration du plan d'actions en lui-même. Cette concertation s'est déroulée entre novembre 2013 et février 2014.

- Une phase de rédaction et de validation du PCET

Enfin, la démarche s'est terminée par la finalisation des fiches-actions suite aux remarques et propositions recueillies en fin de phase de concertation et à la rédaction du PCET.

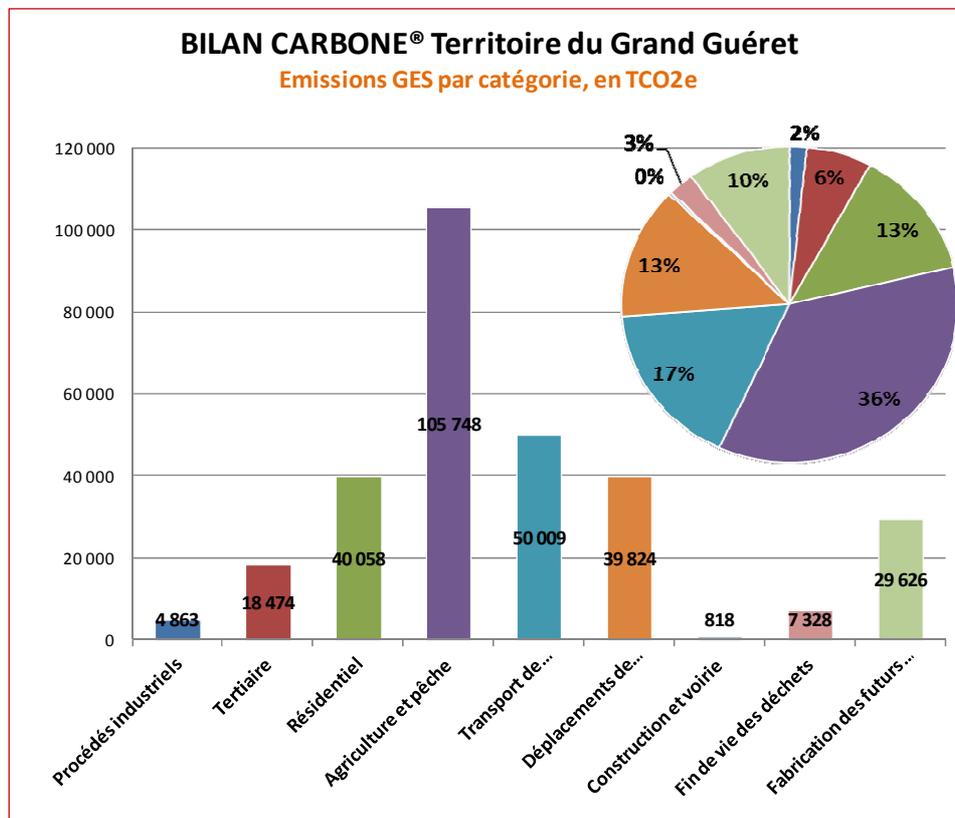
Les Grandes phases du PCET du Grand Guéret



2 Synthèse du profil climat et des enjeux du territoire

Cf. Profil Climat du Grand Guéret : « Diagnostics des émissions de gaz à effet de serre (année 2012) et des vulnérabilités au changement climatique », novembre 2013.

2.1 Les résultats du Bilan Carbone® Territoire du Grand Guéret



L'analyse des émissions de gaz à effet de serre du territoire montre une émission de **296 700 tonnes équivalent CO₂** et des postes prédominants, à savoir **l'agriculture**, les **transports** (déplacements de personnes et transport de marchandises) et le **résidentiel**.

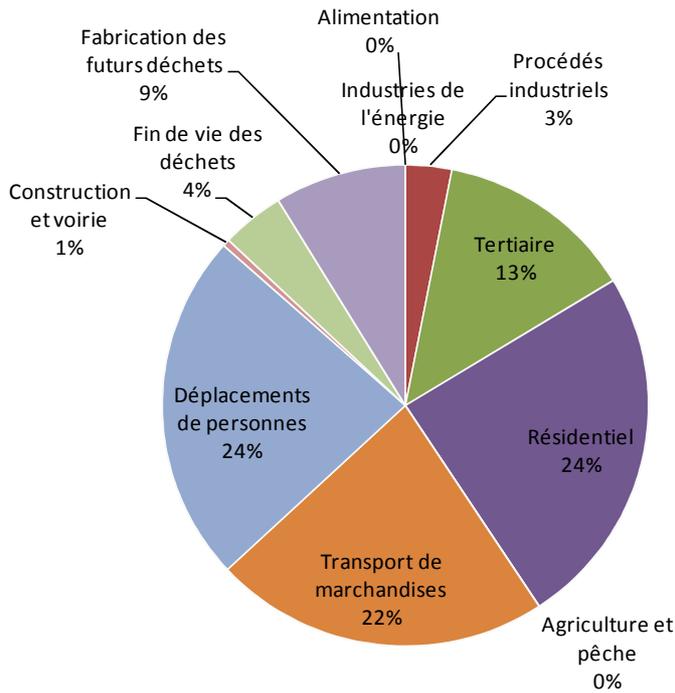
L'**agriculture** est le premier poste émetteur de gaz à effet de serre avec 105 748 teq CO₂. Le méthane est le principal gaz à effet de serre avec 53 % des émissions totales. Il est issu principalement de la **fermentation entérique des animaux**. Les émissions directes du sol sont également importantes avec 21 % des émissions totales. Il s'agit essentiellement d'émissions de NH₃ provoquées par les **engrais** apportés et les effluents d'élevage durant la période de pâture.

Les **transports** sont également un poste majeur avec **30 % des émissions totales**. Celles-ci sont presque totalement engendrées par **transport routier** (99,7 % des émissions). L'utilisation du rail est également présente mais ne représente que 0,3 % des émissions du poste. A noter que le transport de marchandises est représenté à 99 % par du fret routier et à 48 % par du fret de transit.

Le **résidentiel** se positionne comme le quatrième poste le plus émetteur en 2012 sur le territoire. Les émissions proviennent à environ **80 % de la consommation d'énergie fossile** alors qu'elles ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées.

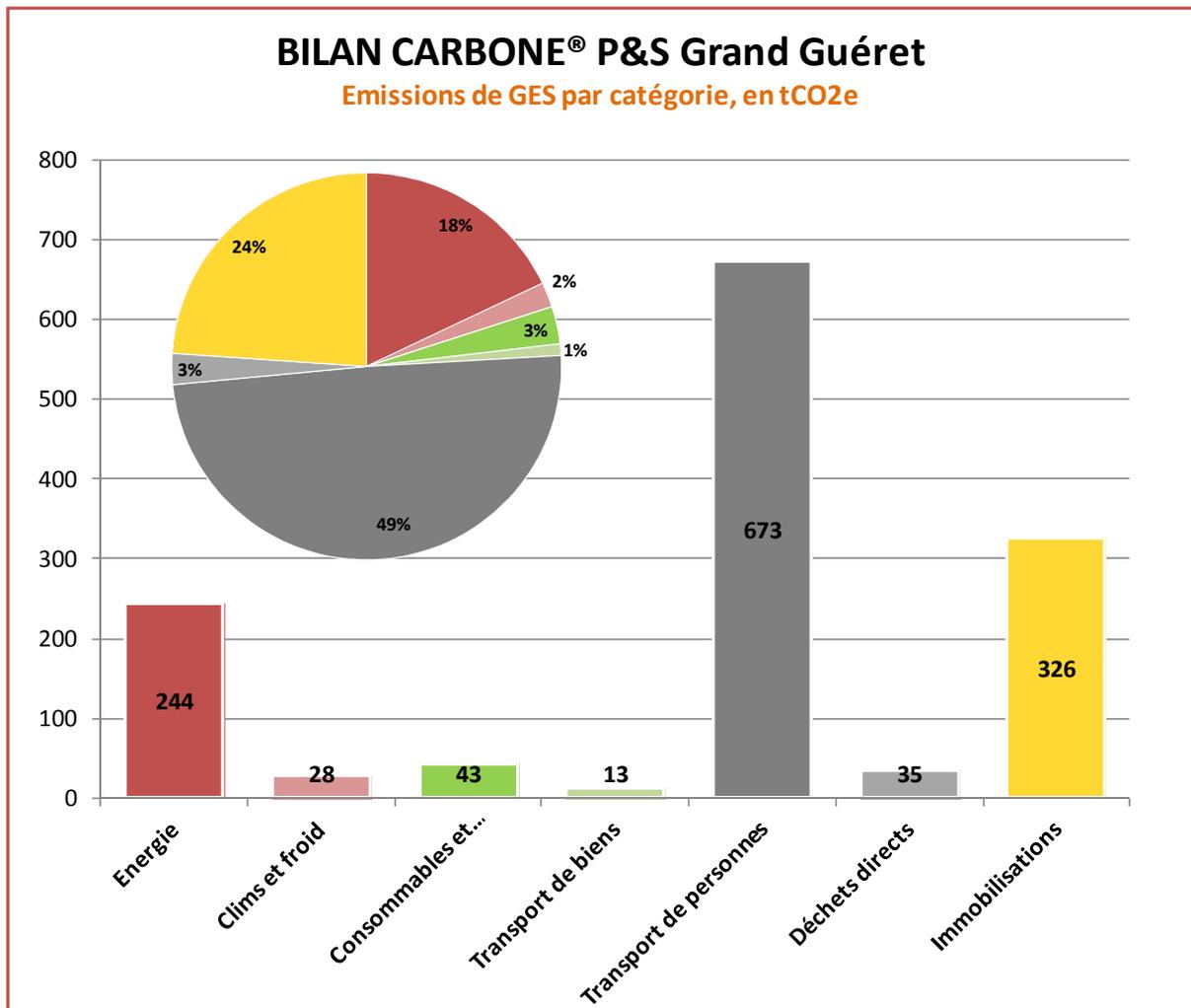
L'analyse des vulnérabilités économiques du territoire permet de mettre en exergue un **surcoût de l'ordre de 6 000 k€ à 30 000 k€** pour la période étudiée, **soit de 200 € à 1 100 € par habitant** du territoire, en raison de la hausse des prix des hydrocarbures.

La mise en place d'une taxe carbone de 30 €/tonnes CO₂ engendrerait quant à elle un **surcoût de près de 6 000 k€ par an, soit 200 € par habitant** du territoire.



Surcoûts liés à une hausse des prix des hydrocarbures par catégorie, en %

2.2 Les résultats du Bilan Carbone® Patrimoine et Service du Grand Guéret



Le Bilan Carbone Patrimoine & Service du Grand Guéret indique une émission de **1 363 tonnes équivalent CO₂** et des postes prédominants, à savoir les **transports de personnes**, les **immobilisations** et **l'énergie**.

Avec 673 tonnes équivalent CO₂, les **transports de personnes** sont la première source en volume d'émissions du Grand Guéret. Ils représentent **49 % des émissions globales**. Ce poste est composé des **déplacements domicile-travail du personnel** qui représentent 13 % du poste, des déplacements professionnels du personnel (5 % du poste dont la majorité des émissions est issue de l'utilisation de la voiture) et les déplacements des visiteurs relatifs aux déplacements des utilisateurs et visiteurs du patrimoine de la collectivité (essentiellement dus à la BMI et au Parc Animalier).

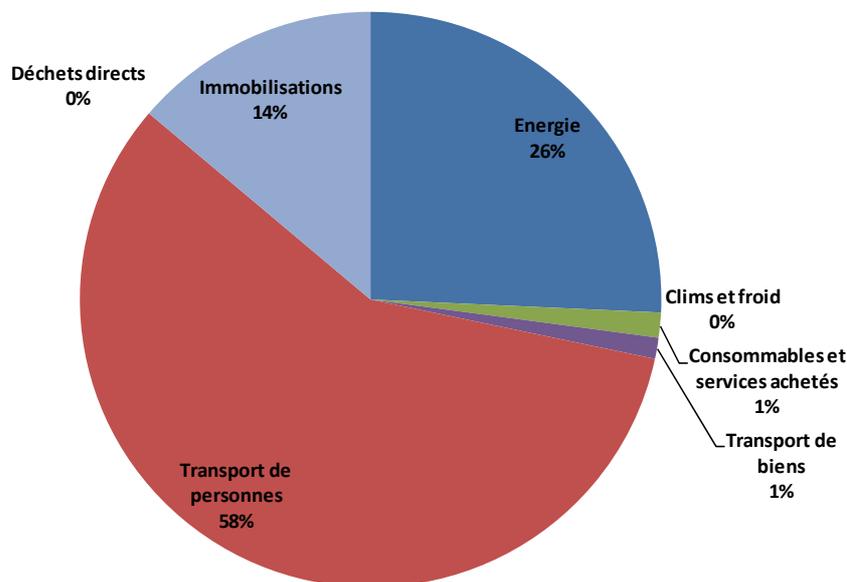
Les **immobilisations** sont le deuxième poste émetteur de gaz à effet de serre avec **24 % des émissions globales**. Les bâtiments et voirie représentent plus de 80 % des émissions de ce poste.

Enfin, **l'énergie** représente **18 % des émissions globales**. Alors que les énergies fossiles (gaz et fuel) représentent un peu moins de la moitié (45 %) de la consommation du Grand Guéret, elles sont à l'origine de 70 % des émissions du poste.

L'analyse des vulnérabilités économiques permet de mettre en exergue un **surcoût de l'ordre de 40 k€ à 190 k€** pour la période étudiée, soit de **500 € à 2 500 € par employé** ou de **1,5 € à 7 € par habitant** du territoire, en raison de la hausse des prix des hydrocarbures.

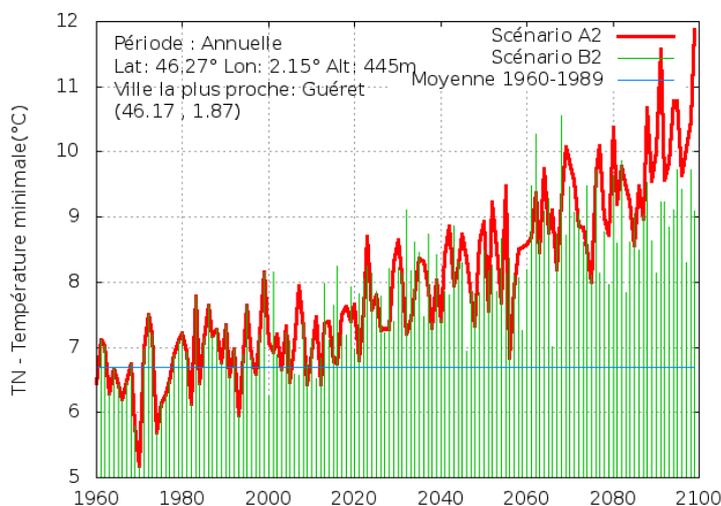
La mise en place d'une taxe carbone de 30 €/tonnes CO₂ engendrerait quant à elle un **surcoût de plus de 40 k€ par an**, soit **500 € par employé** ou **1,5 € par habitant** du territoire.

Surcoût par poste lié à une hausse du prix des hydrocarbures



2.3 Les résultats de l'analyse de vulnérabilité climatique du territoire

Malgré les incertitudes sur les scénarios globaux d'évolution du climat, le territoire du Grand Guéret sera concerné par de multiples impacts liés au changement climatique. En effet, on constate d'ores et déjà une **augmentation des températures de plus de 1°C entre 1980 et 2006**, suite à une période de rafraîchissement dans les années 1950 et 1960. En outre, les projections indiquent une **constante augmentation des températures minimales et maximales** (+2 à +5°C à l'horizon 2100 par rapport aux températures de la période 1960-1989) et une **évolution non constante des précipitations** au cours du temps avec une alternance sur une année de **pics de sécheresse** et de **périodes de fortes pluies**.



Les impacts sur le territoire pourraient ainsi **majoritairement concerner les milieux naturels et les activités agricoles**, occupant une place importante dans l'occupation des sols.

Le changement climatique va renforcer les **atteintes sur la ressource en eau**, à la fois quantitatives (baisse des débits estivaux, hausse de la durée des étiages, hausse de la demande en eau pour les usages agricoles...) et qualitatives (augmentation de la température de l'eau, prolifération d'algues...). Ainsi, les conséquences sont déjà prévisibles et considérables au niveau des écosystèmes mais aussi en matière de gestion des conflits d'usage (population, agriculture, tourisme...). Il aura également des **conséquences sur la biodiversité** du territoire (mortalités, modification des relations entre espèces et des peuplements, disparition de zones humides, développement d'espèces invasives, modification des aires de répartition des espèces...). La préservation de la biodiversité représente ainsi un enjeu important pour le territoire, territoire bénéficiant d'un **tourisme de nature**.

Les productions agricoles ayant des cycles parfois de plusieurs dizaines d'années, il est nécessaire de mettre en œuvre dès à présent des mesures d'adaptation aux impacts du changement climatique et de façon progressive en **adaptant les pratiques et temporalités agricoles** (variation des durées des cycles végétatifs, impacts sur les activités d'élevage...).

Bien que le territoire du Grand Guéret ne soit pas aujourd'hui soumis à de multiples risques naturels, le changement climatique pourrait entraîner **l'apparition de nouveaux risques** qu'il convient de prendre en compte dans les politiques territoriales (augmentation risques de retrait-gonflement des argiles, d'inondations, de feux de forêts et de catastrophes atmosphériques).

Au-delà des impacts physiques, des **impacts sanitaires** pourraient apparaître. En effet, le territoire du Grand Guéret a déjà présenté en 2003 une surmortalité caniculaire importante, avec un ratio de deux à trois fois plus élevé qu'à la normale. L'élévation de la température prévue pour le territoire au cours du 21^{ème} siècle pourrait accentuer ce **risque de surmortalité estivale**, d'autant plus que la population vieillie (la part de population âgée de plus de 60 ans représente 27 % de la population totale du territoire). Un **accroissement des pics de pollution à l'ozone** en milieux urbains et un **accroissement de certaines maladies**, notamment respiratoires et allergiques mais aussi infectieuses, sont également prévisibles.

Enfin, le territoire étant essentiellement alimenté en **énergie** grâce à des centrales hydroélectriques, il présente un enjeu majeur de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables pour satisfaire aux besoins essentiels, en particulier en périodes de fortes chaleurs et de baisse des débits des cours d'eau.

2.4 Les enjeux majeurs de la collectivité au regard du changement climatique

Au regard des Bilans Carbone® réalisés, plusieurs enjeux majeurs apparaissent pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret :

Thématique	Enjeux
Déplacements	Vulnérabilité économique
	Dépendance aux énergies fossiles
	Prédominance des véhicules particuliers
Energie	Vulnérabilité économique
	Émissions directes
	Préservation de la production énergétique, notamment en période de sécheresse
Ressources naturelles	Préservation de la ressource en eau
	Préservation de la biodiversité
Activités économiques	Maintien d'une activité agricole et d'élevage efficiente sur le territoire
	Préservation de l'activité touristique
Cadre de vie	Prévention contre la surmortalité caniculaire, notamment par le développement du confort d'été dans les opérations d'aménagement et de construction
Gouvernance	Mobilisation au-delà de ses compétences propres

3 Synthèse de la démarche de concertation

3.1 Déroulement de la démarche de concertation

Une phase de concertation a été lancée en décembre 2013 afin de recueillir l'opinion et les idées de tous les acteurs, habitants et citoyens du territoire dans le but de déterminer des pistes d'actions pour réduire l'empreinte énergétique du territoire et permettre une adaptation aux impacts du changement climatique.

Les différentes thématiques liées à l'énergie et au climat ont été réparties au sein de quatre groupes de travail qui se sont réunis à deux reprises en décembre 2013 :

- 1^{er} atelier : **Préparer l'énergie de demain**
- 2^{ème} atelier : **Se déplacer autrement**
- 3^{ème} atelier : **Favoriser une économie durable**
- 4^{ème} atelier : **Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité**

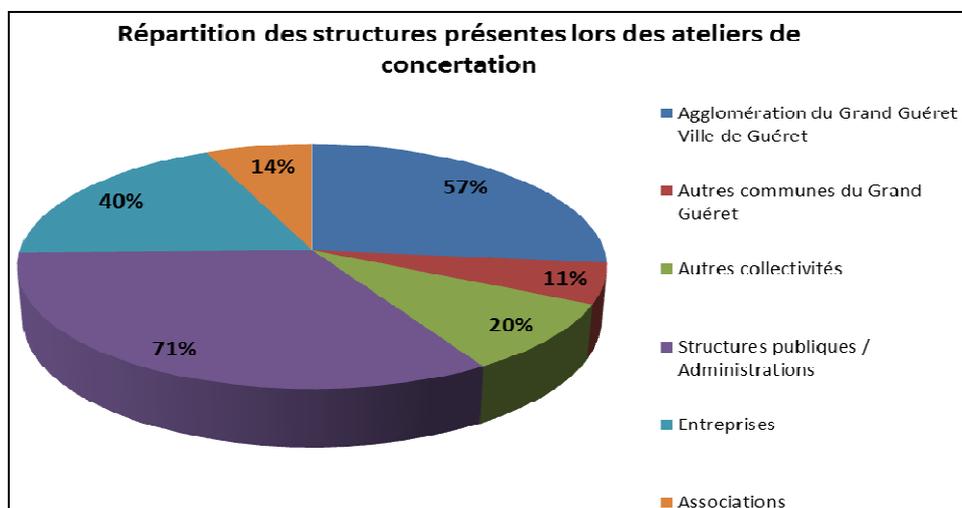
Une réunion d'intergroupe a eu lieu en janvier 2014 afin de faire la synthèse des propositions recueillies auprès de l'ensemble des participants.

Enfin, une période de trois semaines a permis à tous les participants de transmettre leurs remarques et propositions concernant le plan d'actions de la concertation.

3.2 Bilan chiffré de la concertation

Les ateliers de concertation ont réunis **75 participants** issus de **35 structures** publics et privés du territoire, du département, de la région ou ayant des projets sur le territoire.

	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Atelier 1	22 participants	18 participants
Atelier 2	12 participants	5 participants
Atelier 3	13 participants	11 participants
Atelier 4	7 participants	13 participants
Réunion d'intergroupe	43 participants	



4 Le programme d'actions du Grand Guéret

La phase de concertation avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes du territoire a permis l'émergence de **48 actions** présentées ci-dessous. **17 actions prioritaires** ont été définies par la collectivité (indiquées par un astérisque ci-dessous).

THEME 1 : PREPARER L'ENERGIE DE DEMAIN

MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE		
1.1.1	Elaborer un référentiel en matière d'énergie pour les projets de construction neuve et pour les opérations d'aménagement sur le territoire	p. 22
1.1.2*	Promouvoir l'intégration des ambitions du PCET dans l'élaboration ou la prochaine révision des documents d'urbanisme	p. 23
1.1.3*	Optimiser les dispositifs favorisant la rénovation énergétique des bâtiments existants	p. 24
1.1.4*	Favoriser l'accès à la propriété basse consommation pour les primo-accédants	p. 25
1.1.5	Veiller à l'intégration des dimensions énergétiques dans les pratiques des professionnels de la construction	p. 26
1.1.6	Sensibiliser les citoyens aux pratiques visant la réduction des consommations énergétiques	p. 27
DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE		
1.2.1	Favoriser le développement de la filière bois-énergie	p. 28
1.2.2	Favoriser le développement de projets territorial de méthanisation	p. 29
1.2.3	Apporter un soutien technique auprès des porteurs de projet pour la création de sites de production d'énergie renouvelable	p. 30
1.2.4*	Favoriser le développement des petits systèmes de production d'énergie chez les particuliers	p. 31
1.2.5*	Valoriser les déchets des entreprises pour la production d'énergie	p. 32

THEME 2 : SE DEPLACER AUTREMENT

DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS ET ALTERNATIFS		
2.1.1*	Inciter à la mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacement du Grand Guéret	p. 34
2.1.2	Etendre le réseau Agglo'bus pour assurer la desserte des principaux sites d'intérêt du territoire	p. 35
2.1.3	Développer l'information sur les différents modes de transport existants sur le territoire	p. 36
2.1.4*	Développer les pratiques de covoiturage et d'auto-stop participatif sur le territoire	p. 37
2.1.5*	Développer les plans de déplacements entreprises et administration (interentreprises et inter-administration) sur le territoire	p. 38
REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DES DEPLACEMENTS ROUTIERS		
2.2.1	Développer les pôles de proximité pour réduire les besoins de déplacement	p. 39
2.2.2	Développer la formation à l'éco-conduite sur le territoire	p. 40
DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT DOUX		
2.3.1	Développer l'usage du vélo sur le territoire	p. 41
2.3.2	Favoriser la marche à pied dans les zones urbaines du territoire	p. 42
LIMITER LES NUISANCES DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET DES LIVRAISONS		
2.4.1	Optimiser le transport de livraison sur le territoire, notamment par l'utilisation d'outils existants	p. 43

THEME 3 : FAVORISER UNE ECONOMIE DURABLE

AGIR POUR UNE DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET L'EMERGENCE DE CIRCUITS DE PROXIMITE		
3.1.1	Connaître et répondre aux besoins du territoire en productions locales	p. 45
3.1.2*	Aider le développement de nouvelles productions locales par une politique de réservation foncière	p. 46
3.1.3*	Favoriser l'émergence d'unités de transformation permettant d'asseoir l'offre locale	p. 47
3.1.4*	Afficher l'expression de la volonté du territoire à favoriser l'émergence de circuits de proximité	p. 48
3.1.5*	Améliorer les conditions de l'accès du grand public aux filières locales	p. 49
AGIR POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES AUX EVOLUTIONS DU CLIMAT		
3.2.1	Promouvoir le retour à des pratiques de rotation sur les surfaces en prairies	p. 50
3.2.2	Réduire l'usage des engrais minéraux	p. 51
3.2.3*	Adapter les pratiques agricoles au changement climatique	p. 52
3.2.4	Diminuer l'importation de paille	p. 53
3.2.5	Diminuer la consommation de carburants des exploitations agricoles du territoire	p. 54
3.2.6	Favoriser l'entretien durable des haies	p. 55
SOUTENIR UNE GESTION DURABLE DE LA FORET		
3.3.1	Soutenir fortement le principe et le contenu d'une charte forestière	p. 56
3.3.2	Favoriser les bonnes pratiques dans le cadre d'une gestion durable	p. 57
3.3.3	Favoriser l'utilisation du bois local dans le bâtiment	p. 58
ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES		
3.4.1	Intégrer les évolutions climatiques dans l'orientation de l'offre touristique	p. 59
3.4.3	Contribuer à la prise de conscience et à l'implication des acteurs économiques	p. 60

THEME 4 : ENGAGER LES COLLECTIVITES VERS L'ECO-RESPONSABILITE

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES		
4.1.1*	Pérenniser une démarche technique interne	p. 62
4.1.2	Communiquer sur les consommations énergétiques des collectivités auprès du grand public	p. 63
4.1.3*	Travailler à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments par l'optimisation des contrats d'exploitation des installations de chauffage/climatisation	p. 64
4.1.4	Travailler à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par le développement des éco-gestes	p. 65
4.1.5	Travailler à l'amélioration du bilan carbone par le développement des éco-gestes et des achats publics responsables et durables	p. 66
4.1.6*	Travailler à l'amélioration du bilan carbone par l'optimisation de l'éclairage public	p. 67
4.1.7	Limitier les émissions de GES liés aux déplacements professionnels	p. 68
4.1.8	Encourager le covoiturage pour les déplacements domicile – travail et favoriser le télétravail	p. 69
4.1.9	Mettre en place une formation continue à l'éco-conduite	p. 70
CONTRIBUER A LA DIFFUSION DES CONCEPTS ET DES ACTIONS		
4.2.1	Contribuer à la diffusion vers les scolaires	p. 71
4.2.2*	Contribuer à la diffusion vers le grand public	p. 72

4.1 Gouvernance du Plan Climat Energie Territorial

La réussite du Plan Climat Energie Territorial nécessite la mise en œuvre rigoureuse de la **gouvernance** de la démarche. En effet, il convient de :

- **Organiser les moyens** (humains, techniques et financiers) nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions adopté par la communauté d'agglomération
- Se donner les moyens du **suivi des actions** afin de veiller à l'atteinte de l'objectif fixé de réduction des émissions de gaz à effet de serre (indicateurs de suivi et de résultats)
- **Accompagner les démarches des communes membres** de la communauté d'agglomération en matière d'énergie-climat afin de prolonger l'action de la collectivité (par exemple, la démarche lancée par la Ville de Guéret)
- **Mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs** du territoire (population, associations, institutions publiques, acteurs économiques...) dans des démarches énergie-climat.

Ainsi, un agent de la collectivité sera spécifiquement en charge de l'**animation** de la démarche, de la **mise en œuvre du programme d'action** et du **suivi des actions** qui devra être réalisé chaque année (à l'aide des indicateurs définis dans chacune des fiches actions). En outre, cet agent sera la **personne ressource** auprès des différents services de la collectivité et de l'ensemble des partenaires.

Enfin, lors de la **mise à jour du PCET** (obligatoire tous les 5 ans), un **nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre** sera réalisé et comparé au précédent afin d'estimer la réduction effective des émissions et de proposer un nouvel objectif ambitieux. De plus, une **synthèse du suivi des actions** sera réalisée (suivi de la mise en œuvre et du résultat des actions) et servira lors de l'élaboration du nouveau programme d'actions.

4.2 Répartition des actions dans le temps

Le chronogramme ci-dessous présente la répartition des actions d'ici à 2020 :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préparer l'énergie de demain	1.1.1						
	1.1.2*						
	1.1.3*						
	1.1.4*						
	1.1.5						
	1.1.6						
	1.2.1						
	1.2.2						
	1.2.3						
	1.2.4*						
	1.2.5*						
Se déplacer autrement	2.1.1*						
	2.1.2						
	2.1.3						
	2.1.4*						
	2.1.5*						
	2.2.1						
	2.2.2						
	2.3.1						
	2.3.2						
	2.4.1						
Favoriser une économie durable	3.1.1						
	3.1.2*						
	3.1.3*						
	3.1.4*						
	3.1.5*						
	3.2.1						
	3.2.2						
	3.2.3*						
	3.2.4						
	3.2.5						
	3.2.6						
	3.3.1						
	3.3.2						
	3.3.3						
	3.4.1						
3.4.2							
Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité	4.1.1*						
	4.1.2						
	4.1.3*						
	4.1.4						
	4.1.5						
	4.1.6*						
	4.1.7						
	4.1.8						
	4.1.9						
	4.2.1						
4.2.2*							

4.3 Budget prévisionnel du programme d'actions

Le budget prévisionnel se décompose en coûts d'étude et en budget temps :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préparer l'énergie de demain	1.1.1			5	10		
	1.1.2*						
	1.1.3*						
	1.1.4*						
	1.1.5						
	1.1.6						
	1.2.1					5	5
	1.2.2						
	1.2.3					10	10
	1.2.4*		10				
1.2.5*	5	5					
Se déplacer autrement	2.1.1*						
	2.1.2				5	5	
	2.1.3						
	2.1.4*						
	2.1.5*	5	5	5	5		
	2.2.1						
	2.2.2				5	5	5
	2.3.1			10	5		
	2.3.2				10	5	
2.4.1							
Favoriser une économie durable	3.1.1	5					
	3.1.2*	5	10	10			
	3.1.3*	5	10	15			
	3.1.4*	15	10	5			
	3.1.5*		10	20	10		
	3.2.1			10	10		
	3.2.2				10	5	
	3.2.3*	10	10	10	5	5	10
	3.2.4			5	5		
	3.2.5			5			
	3.2.6						
	3.3.1			10	10	5	
	3.3.2				10	5	
	3.3.3				15	10	
3.4.1					10	20	
3.4.2					5	5	
Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité	4.1.1*						
	4.1.2			20	15	10	10
	4.1.3*	5	5				
	4.1.4						
	4.1.5						
	4.1.6*	5	5				
	4.1.7						
	4.1.8						
	4.1.9						
4.2.1			10	10	10		
4.2.2*	10	10					
Total (en k€)		55	75	110	105	70	65
Total (en k€)		480					

		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
		PCET*	Serv*	PCET	Serv	PCET	Serv	PCET	Serv	PCET	Serv	PCET	Serv
Préparer l'énergie de demain	1.1.1					5		20		10			
	1.1.2*			5		5		10		10		10	
	1.1.3*	5	5	15	5	10	5	10	5				
	1.1.4*			10		10		10					
	1.1.5					5		5		5			
	1.1.6					5		15		10		5	
	1.2.1					15		10		5		5	5
	1.2.2					5							
	1.2.3									10	5	10	
	1.2.4*			10		10							
	1.2.5*	10		10	5	10							
Se déplacer autrement	2.1.1*	5	5	15		10		5		5			
	2.1.2							5	5	5		5	
	2.1.3					5		10		10			
	2.1.4*			5		10		10					
	2.1.5*	10		5		5		5					
	2.2.1							5		5		5	
	2.2.2							5		5		5	
	2.3.1					10	5	5					
	2.3.2							10	5	10		10	
	2.4.1									15		15	
Favoriser une économie durable	3.1.1	5		15		10		10					
	3.1.2*			5	5	10		5					
	3.1.3*	5	5	5		5		5					
	3.1.4*	5		5		5							
	3.1.5*			15	5	15		15					
	3.2.1					5		5					
	3.2.2							5		5			
	3.2.3*	5		5		5		5		5		5	
	3.2.4					5		5					
	3.2.5					5		5		5		5	
	3.2.6					5		5					
	3.3.1					5		5		5			
	3.3.2							5		10		10	
	3.3.3					10		5		5		5	
	3.4.1									5		10	
3.4.2									5		10		
Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité	4.1.1*	10		40		20		20		15		15	
	4.1.2					5		5		5		5	
	4.1.3*		100		100		100		100		100		100
	4.1.4	10		15		5		5				5	
	4.1.5					5		5		5		5	
	4.1.6*	5	5	5		5							
	4.1.7							5		5		5	
	4.1.8									10		10	
	4.1.9							5		5		5	
	4.2.1					10		20		20			
4.2.2*	10		15										
Total ETP	75	120	175	120	230	110	225	115	160	105	150	100	

*PCET = Animateur PCET ; Serv = Autres services

4.4 Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et impacts prévisibles sur l'environnement

Selon les textes internationaux, européens et nationaux, plusieurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre existent :

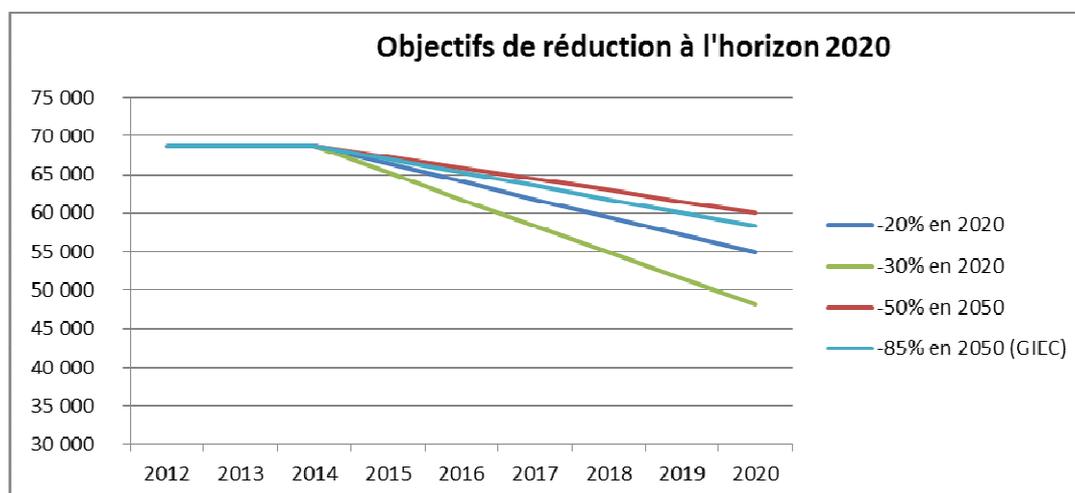
- **L'objectif développé par le GIEC de réduction de 85% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050** : Selon le GIEC, il faudrait réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de l'ordre de 50 à 85% en 2050 par rapport à 1990 afin de stabiliser la hausse de la température à + 2°C.
- **L'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020**, par rapport à leur niveau de 1990 (pouvant aller jusqu'à 30 % en cas d'accord international à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après 2012). Cet objectif a été établi dans le cadre du paquet Energie Climat (« 3x20 »).
- **L'objectif français de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (« facteur 4 »)**. Cet engagement a été rappelé dans le Plan Climat en 2004, la loi POPE (loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique) en 2005. Le Grenelle de l'Environnement, en 2007, a redéfini les orientations nationales pour renforcer les dispositifs et accélérer la marche vers le facteur 4.

Les émissions globales de gaz à effet de serre de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sont estimées à 296 700 tonnes équivalent CO₂, soit 80 900 tonnes équivalent carbone.

Pour définir les baisses annuelles à réaliser, un périmètre doit être défini. Nous proposons de prendre la totalité du Bilan Carbone du territoire amputé de 50% des émissions du fret et des déplacements de personnes. Dès lors, les émissions de référence sont de 251 830 teqCO₂ ou encore de 68 680 teqC en 2012.

Ainsi les objectifs de réduction vus précédemment se traduisent, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, de la manière suivante :

Objectif envisagé	Objectif GIEC - 85% en 2050 (soit 17% en 2020)	Objectif français - 75% en 2050 (soit 14% en 2020)	Objectifs européens	
			- 20 % en 2020	- 30 % en 2020
Réduction totale à horizon 2020 (en teqC)	- 11 716	- 9 745	- 13 736	- 20 604
Réduction moyenne annuelle à horizon 2020 (en teqC)	- 1674	- 1392	- 1962	- 2 943
Taux de réduction annuel à horizon 2020	3,03 %	2,26 %	2,86 %	4,29 %



Une **estimation des réductions des émissions de gaz à effet de serre** a été réalisée pour chaque action, lorsque cela était possible. Pour ce faire, des hypothèses ont dues être déterminées. Le détail est explicité dans chaque fiche action.

Toutefois, les émissions évitées n'étant pas quantifiables pour toutes les actions et d'autres impacts positifs étant possibles (notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique), une **estimation de l'impact global** de chaque action a également été réalisée.

Le tableau suivant synthétise les réductions d'émissions de gaz à effet de serre estimables en tCO₂eq, les **impacts environnementaux** ainsi que les impacts globaux de chaque action.

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	Réductions émissions GES	Impacts environnementaux	Impact global	
Préparer l'énergie de demain	1.1.1	29,5	• Réduction des émissions de gaz à effet de serre	+
	1.1.2*	6295		++
	1.1.3*	7760	• Réduction des consommations énergétiques	+++
	1.1.4*	2061		+
	1.1.5	N. Q.	• Sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux	++
	1.1.6	3515		+
	1.2.1	5720	• Développement de la production en énergie renouvelable	++
	1.2.2			++
	1.2.3		• Réduction de la dépendance face aux énergies traditionnelles (fossiles et nucléaire)	+
	1.2.4*			+
1.2.5*	• Réduction des budgets énergie		+	
Se déplacer autrement	2.1.1*	1593	• Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques	+++
	2.1.2			++
	2.1.3			++
	2.1.4*			+
	2.1.5*			+
	2.2.1		• Réduction des consommations énergétiques (énergies fossiles notamment)	+
	2.2.2	79		+
	2.3.1	idem 2.1	• Réduction de la dépendance face aux énergies fossiles	++
	2.3.2			++
	2.4.1	N. Q.	• Réduction des budgets transport	+
Favoriser une économie durable	3.1.1	4,1	• Réduction des émissions de gaz à effet de serre	++
	3.1.2*			+
	3.1.3*			++
	3.1.4*			++
	3.1.5*			++
	3.2.1	N. Q.	• Réduction des pollutions du sol par l'utilisation d'intrants	++
	3.2.2	10500		++
	3.2.3*	N. Q.	• Préservation des surfaces boisées et des corridors écologiques	++
	3.2.4	4900		++
	3.2.5	8225	• Préservation de la ressource en eau	++
	3.2.6	N. Q.	• Maintien d'îlots de fraîcheur sur le territoire	++
	3.3.1	N. Q.	• Préservation des activités économiques (tourisme, agriculture, sylviculture...)	++
	3.3.2	N. Q.		++
	3.3.3	N. Q.	• Sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux environnementaux	++
	3.4.1	N. Q.		++
3.4.2	N. Q.		++	

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT		Réductions émissions GES	Impacts environnementaux	Impact global
Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité	4.1.1*	4500	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques Réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité liées à l'énergie Réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère Sensibilisation des agents de la collectivité et du grand public aux enjeux environnementaux 	+++
	4.1.2	N. Q.		+
	4.1.3*	136		++
	4.1.4	68		++
	4.1.5	18		++
	4.1.6*	101		++
	4.1.7	6,3		++
	4.1.8	8,6		++
	4.1.9	6,5		+
	4.2.1	N. Q.		++
	4.2.2*	N. Q.		++
TOTAL		49 231		

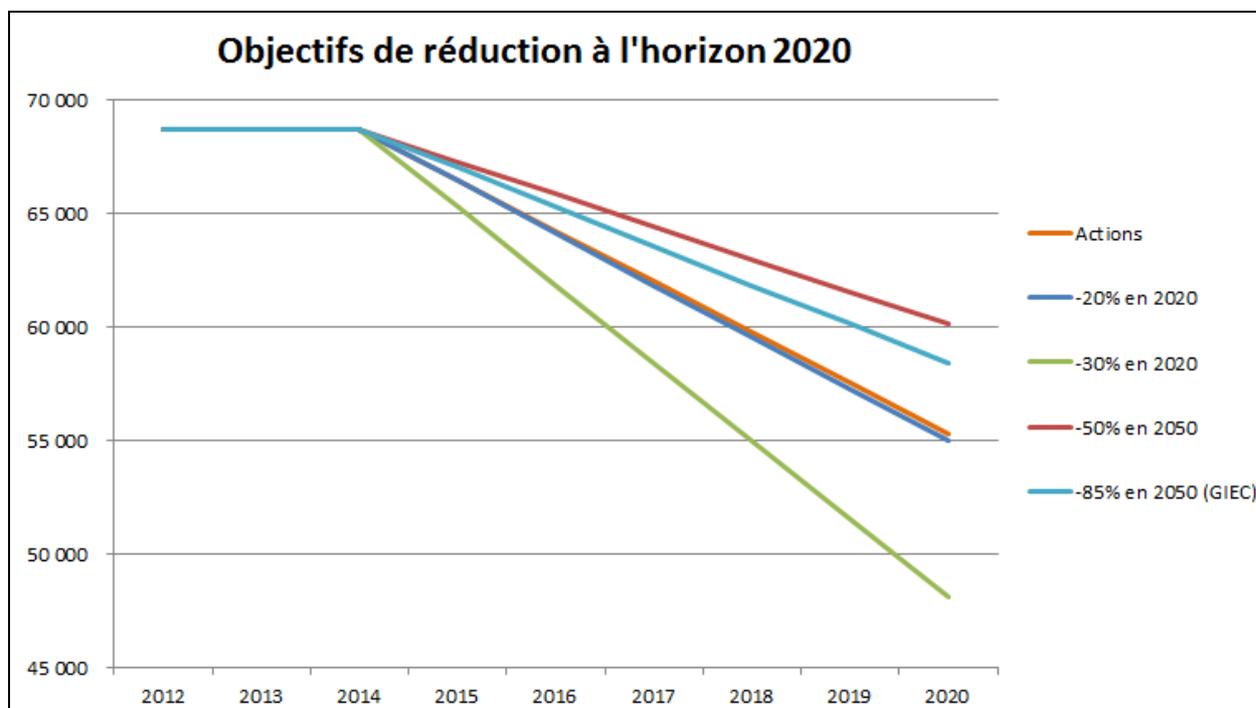
N. Q. : Non quantifiable

Le gain d'émissions de gaz à effet de serre peut ainsi être évalué à près de 49 300 tCO₂eq, soit 13 450 tCeq. En outre, de nombreuses actions ne sont pas quantifiables.

Le graphique suivant présente le positionnement de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire grâce à la mise en œuvre des actions du PCET d'ici 2020 (à émissions constantes) avec les différents objectifs de réduction vus précédemment.

Ainsi, on constate que le programme d'action (uniquement pour les actions quantifiables) tend vers un objectif de réduction de 20% des émissions d'ici 2020.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions jugées prioritaires (marquées par un astérisque dans le tableau ci-dessus) permet une réduction de 7% des émissions de gaz à effet de serre.



4.5 Présentation des fiches-actions

Les pages suivantes présentent les fiches actions, décrivant les actions à engager sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret afin de réduire l'empreinte carbone du territoire ainsi que sa vulnérabilité climatique. Ces actions visent un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -20% à l'horizon 2020. Les 12 actions prioritaires sont marquées d'un astérisque.

Chaque fiche action est organisée de la manière suivante :

Numéro de l'action / Thème	→	Action n°2.1.1		SE DEPLACER AUTREMENT			
Sous-thème	→						
Libellé de l'action	→						
Le contexte, les enjeux, les objectifs	→	CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS					
Descriptif de l'action	→	DESCRIPTION DE L'ACTION					
Organisation de la mise en œuvre de l'action	→	PORTEUR DE L'ACTION					
		PARTENAIRES PRESENTIS					
		CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES					
		BUDGET PREVISIONNEL					
Réduction estimative d'émissions de gaz à effet de serre et impact globale de l'action sur les gains d'émissions	→	ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂					
		ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION					
Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action	→	INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					

Thème 1

Préparer l'énergie de demain



**Elaborer un référentiel en matière d'énergie pour les projets de construction neuve et pour les
opérations d'aménagement sur le territoire**
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. Pour réduire les émissions engendrées par ce secteur, des expérimentations menées sur le territoire ont permis de montrer qu'il est possible de construire et d'aménager l'espace plus sobrement : aménagement d'un éco-village communautaire sur la commune de Saint-Christophe, aménagement d'un éco-quartier sur la commune de Saint-Sulpice-le-Guéretois, construction d'une nouvelle piscine ayant vocation à être labellisée HQE...

Afin d'orienter les constructions de demain vers plus de qualité énergétique, cette action vise à transcrire dans un document des exigences en matière d'énergie/climat pour tous les projets de construction ou d'aménagement sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Première phase : Elaboration d'un document démonstratif regroupant les expérimentations d'ores et déjà menées sur le territoire (éco-quartiers, éco-villages...). Pour ce faire, les informations sur les opérations existantes seront recherchées et regroupées afin de les synthétiser dans un document à destination du grand public et des acteurs de la construction et de l'aménagement.

Deuxième phase : Définition, en groupe de travail avec différents partenaires, de préconisations en matière d'énergie pour tous les projets de construction neuve et pour les opérations d'aménagement à destination des aménageurs, des promoteurs et des particuliers. Ecriture du référentiel.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESSENTIS	ADEME, CAUE, DDT, SDEC, ONF, organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB, FFB) et Pôle Ecoconstruction du Limousin
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCÉANCES	1 ^{ère} phase : 2017/2018 2 ^{ème} phase : 2018/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Coûts d'environ 15 k€ hors impression (rédaction et graphisme) Animateur du PCET : 10 jours en 1 ^{ère} phase ; 25 jours en 2 ^{ème} phase
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	La construction de 20% des nouveaux logements avec des performances énergétiques supérieures à la RT2012 permet une économie d'environ 5 tCO ₂ eq par an, soit 0,05% du poste résidentiel (30 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Mise en œuvre du référentiel Nombre d'exemplaires diffusés depuis sa publication et chaque année Nombre de constructions et d'opérations d'aménagement répondant aux préconisations du référentiel

**MAITRISER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE ET LUTTER
CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**
**Promouvoir l'intégration des ambitions du PCET dans l'élaboration ou la prochaine révision des
documents d'urbanisme**
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire.

Les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLU, PLH...) sont des outils efficaces pour permettre une maîtrise des consommations énergétiques dans les futurs projets de construction et d'aménagement. Par exemple, des règles spécifiques d'implantation ou d'orientation des bâtiments ou des exigences de performances énergétiques peuvent être imposées aux constructeurs. En outre, la reconquête de l'habitat ancien et la densification des pôles de proximité existants par une réflexion engagée sur la localisation de futures zones à urbaniser peuvent permettre la réduction des besoins de déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre afférentes.

Le SCoT de l'agglomération intègre d'ores et déjà ces problématiques, qu'il convient à présent de décliner à l'échelle des communes, via l'élaboration ou la révision de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou via l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette action vise ainsi à promouvoir l'intégration des ambitions du PCET dans l'élaboration ou la prochaine révision des documents d'urbanisme sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaboration d'un groupe de travail avec différents partenaires et avec les communes afin de travailler à l'élaboration d'orientations et de préconisations/recommandations à intégrer lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme sur le territoire, voire dans une future élaboration d'un PLUi, et ce en s'appuyant sur le SCoT existant. Ces préconisations /recommandations seront également intégrées lors de la rédaction du cahier des charges des clauses techniques particulières (CCTP) des marchés d'élaboration ou de révision des PLUs.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, DDT et CAUE
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2016/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2016 et 2017, 10 jours par an de 2018 à 2020
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'intégration des ambitions du PCET au sein des documents d'urbanisme se traduit par les choix des formes urbaines, des obligations de performances énergétiques des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et par des obligations en matière de stationnements (voitures et vélos). Ainsi, cela peut correspondre aux actions 1.1.1, 1.2 et 2.1, soit un gain d'émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 1050 tCO ₂ eq par an à terme à l'horizon 2020, soit 0,3% des émissions totales du bilan carbone Territoire.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part de communes disposant d'un document d'urbanisme opposable Part des documents d'urbanisme communaux du territoire (cartes communales, POS, PLU) intégrant des dimensions énergie/climat Existence d'un PLUi intégrant les ambitions du PCET

Optimiser les dispositifs favorisant la rénovation énergétique des bâtiments existants
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 13% des gaz à effet de serre, le résidentiel représente le 3^{ème} poste sur le territoire. Or, en 2050, 80% des logements qui existeront existent déjà aujourd'hui.

L'Etat a lancé en octobre 2013 le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat : « J'éco-rénove, j'économise » ayant pour ambition d'inciter les Français à engager des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et de les aider dans leurs démarches. Il vise un objectif énergétique de réduction de 38% de la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020 et un objectif social de lutte contre la précarité énergétique. 450 Points Rénovation Info Service sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire national (service Habitat de la Communauté d'Agglomération), représentant un « guichet unique » pour les particuliers avec une aide pour le montage des dossiers de subventions auprès de l'ANAH (Programme Habiter Mieux), de la région Limousin (dispositif Energie Habitat) et de la communauté d'agglomération.

Ce dispositif ne semble toutefois pas bien connu du grand public, malgré la communication mise en œuvre à l'échelle nationale et des difficultés de lisibilité et d'accès aux aides pour les particuliers apparaissent, notamment en raison de la multiplicité des intervenants. Cette action vise à optimiser les dispositifs existants en créant des synergies et en développant la communication et l'information auprès du grand public.

En outre, il convient de sensibiliser les particuliers à la préservation des intérêts patrimoniaux de bâtiments lors de travaux de rénovation énergétique (exigences administratives concernant l'utilisation du PVC, l'isolation par l'extérieur sur des bâtiments présentant un intérêt architectural ou situés dans un ensemble architectural cohérent ou aux abords de monuments historiques).

Enfin, cette action peut se décliner à l'échelle des bâtiments tertiaires par un accompagnement vers la réduction des consommations d'énergie, à l'instar de l'action menée par le Conseil Régional du Limousin dans le cadre de l'appel à projet « Economie d'énergie dans l'industrie et l'artisanat ».

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communication / information du grand public et des entreprises sur les dispositifs d'aides existants pour la rénovation énergétique.

Création de synergie entre les dispositifs existants et les associations travaillant avec les mêmes cibles de personnes (ex : partenaires sociaux œuvrant pour la lutte contre la précarité énergétique).

Evaluation des moyens humains nécessaires par rapport aux objectifs attendus pour la mise en œuvre du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat à l'échelle du territoire.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (service Habitat)
PARTENAIRES PRESENTIS	Espace Info Energie, DDT de la Creuse, Conseil Général de la Creuse, Conseil Régional du Limousin, Etat, ANAH, CAF...
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2015, 15 jours en 2016 puis 10 jours en 2017 et 2018 Service Habitat : 5 jours par an de 2015 à 2018
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	La rénovation de 5% du parc résidentiel par an avec l'atteinte de performances BBC-Rénovation (96 kWh/m ² /an en zone climatique H1) permet une réduction de 856 tCO ₂ eq par an, soit 8% du poste résidentiel (5133 tCO ₂ eq à l'horizon 2020). De même pour le parc tertiaire avec une réduction de 438 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste tertiaire (2626 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de propriétaires occupants et bailleurs accompagnés par an sur le territoire dans le cadre du PREH

Favoriser l'accès à la propriété basse consommation pour les primo-accédants
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire.

Des opérations d'habitat durable (éco-quartiers, éco-villages...) se développent sur le territoire. Toutefois, ces nouveaux logements énergétiquement plus performants sont plus chers à l'achat et ainsi leur acquisition, notamment par des primo-accédants ayant d'ores et déjà des difficultés d'accès à la propriété, devient de plus en plus complexe.

Cette action vise à faciliter l'accès à ce type de propriété basse consommation pour les primo-accédants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communication auprès du grand public sur les avantages de logements énergétiquement performants en termes économiques, énergétiques et sociaux, et ce malgré un investissement plus important à l'achat.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME et Espace Info Energie
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2016/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Utilisation de moyens et d'outils existants Animateur du PCET : 10 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	La rénovation, à destination des primo-accédants, de 2% du parc résidentiel par an avec l'atteinte de performances BBC-Rénovation et la construction, à destination des primo-accédants, de 5% de nouveaux logements BBC permet une réduction de 343 tCO ₂ eq par an, soit 7% du poste résidentiel (2060 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des logements basse consommation existants et vendus sur le territoire Part des primo-accédants dans les acquéreurs de logements basse consommation

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments nécessite l'intervention de professionnels qualifiés, disposant de compétences en matière d'énergie.

En matière de performance énergétique, au travers de la mention « Reconnu Grenelle Environnement », les professionnels sont réputés capables de préconiser et réaliser des travaux pertinents et répondant aux exigences réglementaires et au-delà. De plus, la performance énergétique dépend à la fois de la qualité des matériaux utilisés et des travaux de pose. En outre, la rénovation énergétique d'un bâtiment doit être compatible avec des exigences administratives notamment concernant la préservation d'intérêts patrimoniaux.

Cette action vise à s'assurer que les niveaux de formation des professionnels de la construction du territoire et des maîtres d'œuvre soient conformes aux exigences de l'agglomération en matière de performance énergétique et compatibles avec des exigences patrimoniales, et à communiquer sur les formations existantes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un état des lieux du territoire sur les entreprises actuellement formées, sur les formations professionnelles existantes en matière d'énergie et sur les formations supplémentaires nécessaires pour répondre aux exigences de la Communauté d'Agglomération en matière de performance énergétique.

Information et communication auprès des entreprises sur les enjeux de se former à l'intégration des problématiques énergétiques dans les métiers de la construction et sur les formations professionnelles existantes.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, CAPEB, Fédération Française du Bâtiment (FFB) et organismes professionnels
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Etude interne Communauté d'Agglomération et professionnels Communication : abondement aux actions des organismes professionnels Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre d'entreprises du territoire disposant d'une qualification en matière d'énergie : mention « Reconnu Grenelle Environnement » (RGE), éco-artisans, Pros de la performance énergétique, etc.

Sensibiliser les citoyens aux pratiques visant la réduction des consommations énergétiques
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 13% des gaz à effet de serre, le résidentiel représente le 3^{ème} poste sur le territoire. Les émissions proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées. Des gestes simples peuvent permettre de réduire ces consommations énergétiques et les factures d'énergie, réduisant ainsi la précarité énergétique.

De multiples associations fournissent des conseils auprès des particuliers à ce sujet. Ainsi, l'Espace Info Energie mène des missions auprès du grand public et des scolaires (programme éco-école). De même, l'association régionale des bailleurs sociaux du Limousin (AROLIM) fournit des conseils auprès de ses occupants sur les solutions de maîtrise de l'énergie et de l'eau dans la vie quotidienne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communiquer, via différents supports (site internet, newsletter...), sur les éco-gestes à mettre en œuvre au quotidien pour réduire les consommations énergétiques dans l'habitat, et relayer les actions des différentes associations impliquées sur ces problématiques sur le territoire.

Renforcer les actions de l'Espace Info Energie sur le territoire. Soutenir les moyens humains nécessaires au sein de l'Espace Info Energie par rapport aux objectifs d'animation retenus.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, Espace Info Energie, Etat et Région Limousin
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2017, 15 jours en 2018, 10 jours en 2019 et 5 jours en 2020
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	La sensibilisation de 20% des ménages d'ici 2020 et la réduction engendrée de 5% des consommations énergétiques par poste et par an permet une économie de 586 tCO ₂ eq par an, soit 1,5% du poste résidentiel (3515 tCO ₂ eq d'ici à 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Réalisation d'un document informatif auprès du grand public (plaquette, page sur le site internet de la collectivité...) Nombre de plaquettes diffusées ou nombre de vues sur le site internet Nombre de personnes sensibilisées aux pratiques visant la réduction des consommations énergétiques dans l'habitat via des animations de l'EIE

DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Favoriser le développement de la filière bois-énergie

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. Les émissions du résidentiel proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées. Le bois constitue une source d'énergie renouvelable si la production est réalisée avec une gestion durable des forêts (absence de coupe-rase pour des productions importantes).

On observe en Limousin une utilisation de 30% à 40% de bois-énergie pour le chauffage mais essentiellement réalisé en bois-bûches. En Creuse, on dénombre également une quarantaine de petits réseaux de chaleur bois, situés dans des exploitations agricoles. De plus, il existe un gisement de déchets de bois important sur le département qui pourrait être valorisé. En outre, le territoire présente des initiatives de valorisation en bois-énergie du bois issu des haies bocagères (plaquettes haies bocagères) ou du bois de taille. Par exemple, une réflexion est en cours entre la commune de Saint-Christophe et le Conseil Général (Direction des routes) pour une alimentation de la chaudière à plaquette de la commune en bois de taille.

Par ailleurs, des études préalables ont d'ores et déjà été réalisées sur le territoire du Grand Guéret pour la réalisation d'un réseau de chaleur collectif sur la ville de Guéret.

Cette action vise à développer la filière bois-énergie sur le territoire, en favorisant une gestion durable des forêts.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- 1) Mise en place d'un groupe de travail pour étudier l'implantation d'une plateforme de stockage/broyage du bois sur le territoire avec fidélisation d'un opérateur privé par délégation de service public pour l'alimentation de petits projets de chaufferie au bois sur le territoire. Evaluation des besoins. Lancement du marché de délégation.
- 2) Mobilisation des acteurs locaux de la filière (scieries...) pour le développement d'une filière bois-énergie sur le territoire (organisation du négoce, transformation, distribution...).
- 3) Etude des possibilités de valorisation sur le territoire du gisement de déchets de bois existant sur le département ainsi que du bois de haies et de taille.
- 4) Appui des actions de la charte forestière pour la structuration de la propriété forestière.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, SDEC, SIERS, ONF, Chambre d'Agriculture de la Creuse, Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Creuse et fédération CUMA
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 15 jours en 2017, 10 jours en 2018 puis 5 jours en 2019 et 2020 ; Service marchés publics : 5 jours en 2020 Etudes externes : 5 k€ par an en 2019 et 2020
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une hypothèse de 30% des logements du territoire chauffés avec une autre source d'énergie que fossile ou électrique (bois-énergie, réseaux de chaleur, énergie renouvelable...) à l'horizon 2020, l'ensemble des actions en faveur de la diversification énergétique permet une réduction de 953 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste résidentiel par an (5721 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part d'utilisation du bois pour le chauffage sur le territoire Puissance fournie par des chaufferies bois sur le territoire Taux de valorisation des déchets de bois sur le territoire

DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Favoriser le développement d'un projet territorial de méthanisation

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

55% des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont d'origine énergétique dont 58% liées aux transports et 24% au résidentiel. Dans ce secteur, les émissions proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées.

L'agriculture est un secteur d'activité majeur sur le territoire, à l'origine de sous-produits organiques qui pourraient être valorisés énergétiquement, grâce à une unité de méthanisation. De même, certains sous-produits industriels ainsi que les déchets verts pourraient être valorisés sur ce même site.

Des études préalables ont d'ores et déjà été réalisées pour la réalisation d'un projet structurant de méthanisation sur le territoire du Grand Guéret.

Cette action vise à favoriser le développement d'un projet de méthanisation structurant pour le territoire via l'utilisation de sous-produits organiques issus de l'agriculture, de filières industriels et des déchets verts.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Finalisation des études concernant la réalisation d'un site de méthanisation sur le territoire (localisation, puissance, approvisionnement, portage...).

Favoriser l'émergence de la filière par un appel à projet de délégation de service public.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, SIERS, Chambre d'Agriculture de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2017
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une hypothèse de 30% des logements du territoire chauffés avec une autre source d'énergie que fossile ou électrique (bois-énergie, réseaux de chaleur, énergie renouvelable...) à l'horizon 2020, l'ensemble des actions en faveur de la diversification énergétique permet une réduction de 953 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste résidentiel par an (5721 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Création d'une unité de méthanisation sur le territoire Puissance fournie par l'unité de méthanisation du territoire Taux de valorisation des déchets organiques issus des filières agricole et industrielle

DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Apporter un soutien technique auprès des porteurs de projet pour la création de sites de production d'énergie renouvelable

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. Les émissions du résidentiel proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées.

Le territoire dispose de potentialités de développement des énergies solaires et éoliennes mais aucun site de production de ce type d'énergie renouvelable n'est aujourd'hui présent sur le territoire. Toutefois, des projets éoliens sont en gestation et disposent du soutien de la collectivité.

Cette action vise à permettre le développement des sources de production d'énergie renouvelable, tel que le photovoltaïque au sol ou les projets éoliens.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Information des porteurs de projet que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret se montre favorable aux projets d'énergie renouvelable

Réalisation d'une analyse technique des sites potentiels favorables pour l'installation de champs photovoltaïques ou de champs éoliens avec étude de la localisation des points de branchement sur le réseau électrique.

Réalisation d'un cahier des charges à destination des porteurs de projet regroupant les recommandations et préconisations de la Communauté d'Agglomération sur les projets de photovoltaïque au sol et de champs éoliens.

Mise en œuvre de réservations foncières pour permettre le développement de projets d'énergie renouvelable.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, SDEC, RTE et ERDF
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2019/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Etude des potentiels : 10 k€ en 2019 et 2020 (foncier non évalué) Animateur du PCET : 10 jours en 2019 et 2020 Service marchés publics : 5 jours en 2019
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une hypothèse de 30% des logements du territoire chauffés avec une autre source d'énergie que fossile ou électrique (bois-énergie, réseaux de chaleur, énergie renouvelable...) à l'horizon 2020, l'ensemble des actions en faveur de la diversification énergétique permet une réduction de 953 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste résidentiel par an (5721 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de projets/sites de production d'énergie renouvelable sur le territoire Puissance fournie sur le territoire par des sites de production d'énergie renouvelable Puissance en projet sur le territoire par des sites de production d'énergie renouvelable

DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Favoriser le développement des petits systèmes de production d'énergie chez les particuliers

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. Les émissions du résidentiel proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées.

Le territoire dispose de potentialités de développement des énergies renouvelables. Cette action vise à permettre le développement des sources de production d'énergie renouvelable chez les particuliers (solaire thermique ou photovoltaïque, pompes à chaleur...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Analyse des documents d'urbanisme du territoire afin de vérifier que ces documents permettent le développement des petits projets de production d'énergie renouvelable (solaire en toiture...).

Elaboration d'un document de préconisations/recommandations à prendre en compte dans le cadre d'une future révision des documents d'urbanisme, voire dans le cadre de la future élaboration d'un PLUi (lien avec l'action 1.1.2).

Communication auprès du grand public sur les possibilités de mise en œuvre de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Conseil et soutien technique et financier auprès des particuliers pour la réalisation de tels projets.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME et Espace Info Energie
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2016
BUDGET PREVISIONNEL	Rédaction et communication : 10 k€ en 2015 Animateur du PCET : 10 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une hypothèse de 30% des logements du territoire chauffés avec une autre source d'énergie que fossile ou électrique (bois-énergie, réseaux de chaleur, énergie renouvelable...) à l'horizon 2020, l'ensemble des actions en faveur de la diversification énergétique permet une réduction de 953 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste résidentiel par an (5721 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part de documents d'urbanisme du territoire rendant possible le développement des énergies renouvelables Existence d'un PLUi rendant possible le développement des énergies renouvelables sur le territoire Puissance fournie sur le territoire par des petits systèmes de production d'énergie renouvelable

DIVERSIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Valoriser les déchets des entreprises pour la production d'énergie

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 19% des gaz à effet de serre, les bâtiments (résidentiel et tertiaire) représentent le 3^{ème} poste sur le territoire. Les émissions du résidentiel proviennent à 80% des énergies fossiles, alors que celles-ci ne représentent que 50% des sources d'énergie utilisées.

Il existe dans les textes règlementaires une hiérarchisation des modalités de valorisation des déchets, dans laquelle s'inscrit la valorisation énergétique, même si elle s'entend après la valorisation matière et organique. Dans ce cadre, le territoire disposant d'entreprises artisanales et d'industries dont les process sont générateurs de déchets, le développement de filières énergétiques de production, par exemple, de bois-énergie à partir des DAE ou de CSR (Combustibles Slides de Remplacement) peut être étudié.

Cette action vise à structurer une filière locale de valorisation de déchets des process industriels pour produire de l'électricité ou du chauffage sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Etat des lieux des entreprises/industries du territoire disposant d'une source de déchets pouvant être valorisés énergétiquement (hors déchets subissant prioritairement une valorisation matière ou organique) et sensibilisation de ces entreprises à ce type de démarche.

Constitution d'un groupe de travail avec des entreprises intéressées pour mettre en place une valorisation énergétique de leurs déchets pour étudier les faisabilités techniques d'un tel projet et en définir les modalités (maîtrises d'ouvrage, opérateurs, sites d'implantation, types de déchets...).

Accompagnement technique des entreprises s'impliquant dans la démarche (aide à la structuration de la filière...).

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, SDEC, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse et entreprises du territoire (ex : Sauthon...)
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2017
BUDGET PREVISIONNEL	Etudes : 5 k€ en 2015 et 2016 Animateur du PCET : 10 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2016
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une hypothèse de 30% des logements du territoire chauffés avec une autre source d'énergie que fossile ou électrique (bois-énergie, réseaux de chaleur, énergie renouvelable...) à l'horizon 2020, l'ensemble des actions en faveur de la diversification énergétique permet une réduction de 953 tCO ₂ eq par an, soit 8,7% du poste résidentiel par an (5721 tCO ₂ eq à l'horizon 2020).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre d'entreprises du territoire impliqués dans une démarche de valorisation énergétique de leurs déchets industriels Taux de valorisation énergétique des déchets sur le territoire

Thème 2

Se déplacer autrement



DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS ET ALTERNATIFS

Inciter à la mise en œuvre des actions du Plan Global de Déplacement du Grand Guéret

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a approuvé en septembre 2012 un Plan Global de Déplacements (PGD). Suite à cette approbation, la première action mise en œuvre a été le lancement d'un réseau de transport en commun sur le territoire (Agglo'bus), lancement qui s'est opéré le 2 septembre 2013.

Ce réseau comprend trois lignes régulières urbaines, six secteurs desservis par du Transport A la Demande (TAD), des lignes interurbaines (avec le réseau départemental Transcreuse et le réseau régional TER Limousin) et des services scolaires. En outre, les TAD sont en correspondance avec les bus urbains et interurbains. 250 voyages/jour sont estimés à terme.

Cette action vise à faire approuver le Plan Global de Déplacement en Conseil Municipal pour chaque commune du territoire afin de favoriser la mise en œuvre des actions, notamment des actions en faveur du transfert modal vers les transports collectifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Information des communes sur le Plan Global de Déplacements et les actions proposées dans ce document (règlementation du stationnement, identification et jalonnement de parkings, politique de contrôle associée...).

Sensibilisation des communes sur leurs marges de manœuvre pour favoriser le transfert modal vers les modes de transport collectif et sur la nécessité de favoriser la circulation des transports en commun, de réorganiser et régler le stationnement et d'améliorer les cheminements piétons.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Communes, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2015, 15 jours en 2016, 10 jours en 2017 et 5 jours en 2018 et 2019 Service transport : 5 jours en 2015
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Pourcentage de communes du territoire ayant approuvé le PGD en Conseil Municipal Nombre de communes du territoire ayant mis en œuvre des actions du PGD Nombre de voyages par jour enregistrés sur le réseau Agglo'bus

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a approuvé en septembre 2012 un Plan Global de Déplacements (PGD). Suite à cette approbation, la première action mise en œuvre a été le lancement d'un réseau de transport en commun sur le territoire (Agglo'bus), lancement qui s'est opéré le 2 septembre 2013.

Ce réseau comprend trois lignes régulières urbaines, six secteurs desservis par du Transport A la Demande (TAD), des lignes interurbaines (avec le réseau départemental Transcreuse et le réseau régional TER Limousin) et des services scolaires. En outre, les TAD sont en correspondance avec les bus urbains et interurbains. 250 voyages/jour sont estimés à terme.

Toutefois, certains sites d'intérêt ne sont pas desservis par ce réseau et il conviendrait d'en envisager la desserte pour permettre un transfert modal vers les transports collectifs (exemples : parc animalier, centre de formation professionnelle de Saint-Sulpice-le-Guéretois, Centre Médical National à Sainte-Feyre...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic sur les principaux pôles d'activités, de formation ou de tourisme du territoire, générateurs de déplacements et n'étant actuellement pas desservis par le réseau de transport en commun Agglo'bus et étude de l'extension du réseau urbain Agglo'bus pour desservir ces pôles.

Facilitation de l'émergence d'un service privé proposant une liaison spéciale gare/parc animalier pour les scolaires, permettant l'utilisation du rail en amont.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Communes, établissements à desservir, SNCF, professionnels du transport de personnes
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Etudes : 5 k€ en 2018 et 2019 Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2018
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de voyages enregistrés par jour sur le réseau Agglo'bus Nombre de voyages enregistrés par jour sur le réseau Agglo'bus vers les sites bénéficiant d'une extension du réseau Nombre de voyages enregistrés par jour vers le parc animalier

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a approuvé en septembre 2012 un Plan Global de Déplacements (PGD). Suite à cette approbation, la première action mise en œuvre a été le lancement d'un réseau de transport en commun sur le territoire (Agglo'bus), lancement qui s'est opéré le 2 septembre 2013.

Ce réseau comprend trois lignes régulières urbaines, six secteurs desservis par du Transport A la Demande (TAD), des lignes interurbaines (avec le réseau départemental Transcreuse et le réseau régional TER Limousin) et des services scolaires.

L'Espace Mobilité a été créé afin de proposer un lieu d'accueil et de renseignement du public sur le réseau Agglo'bus mais aussi sur le réseau départemental Transcreuse. En outre, situé au sein de la gare de Guéret, cet espace est à proximité du point d'accueil et de renseignement sur le réseau TER de la région.

Le réseau de transport Agglo'bus sera présent en 2014 sur la centrale de mobilité du Limousin qui intègre toutes les offres de transport sur la région (<http://www.mobilimousin.fr> et centrale d'appel téléphonique).

Cette action vise à développer l'information et la communication sur les différents modes de transport existants sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Communication sur le réseau de transport Agglo'bus via la plateforme internet Mobilimousin.

Développement de la communication sur le réseau Agglo'bus via les sites internet et les newsletters de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Général.

Utilisation d'outils de communication ciblés vers certains publics (agents du Conseil Général, hôpitaux...).

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESSENTIS	Conseil Régional du Limousin et Conseil Général de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Utilisation d'outils et de moyens existants Animateur du PCET : 5 jours en 2017, 10 jours en 2018 et 2019
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de voyages enregistrés par jour sur le réseau Agglo'bus Nombre de voyages enregistrés par jour sur le réseau Transcreuse Nombre de recherches effectuées sur le site Mobilimousin concernant le réseau Agglo'bus

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire.

Le Conseil Général a approuvé en 2011 son Plan départemental de covoiturage. Dans ce cadre, il a développé une plateforme de covoiturage (<http://www.covoiturage-creuse.fr>), avec un lien vers la centrale de mobilité du Limousin (<http://www.mobilimousin.fr>) et a créé des aires de covoiturage (deux existantes et deux en projet autour de Guéret, avec des points d'arrêts de transport en commun sur chaque aire, dont une à Saint-Vaury).

Au niveau de l'agglomération, des partenariats se mettent également en place avec des enseignes de distribution qui souhaiteraient dédier une partie de leur parking à une aire de covoiturage (ex : carrefour sur la RN 145, Intermarché à Sainte-Feyre).

Enfin, des expérimentations sur le covoiturage solidaire et l'auto-stop participatif se développent. Par exemple, une expérimentation a été menée par le collectif « Stop en Creuse » (<http://stopencreuse.free.fr>) et une autre par la SNCF (échange de bons lors du covoiturage qui pourront être convertis en achats solidaires, ou à l'avenir peut-être en billets de train).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Recherche de partenaires fonciers pour le développement de nouvelles aires de covoiturage sur le territoire desservi par les transports en commun.

Matérialisation d'aires d'auto-stop et de covoiturage spontané sur le territoire.

Communication auprès du grand public sur le développement du covoiturage, sur la localisation des aires de covoiturage sur le territoire et sur la plateforme d'inscription du Conseil Général.

PORTEUR DE L'ACTION	Conseil Général de la Creuse
PARTENAIRES PRESENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Collectif « Stop en Creuse », SNCF et entreprises du territoire
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2016/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2016 puis 10 jours en 2017 et 2018
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre d'abonnés sur le territoire à la plateforme de covoiturage Nombre de déplacements effectués par an via la plateforme de covoiturage Nombre d'aires de covoiturage aménagées et nombre d'arrêts « Stop en Creuse » sur le territoire Fréquentation des aires de covoiturage

DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT COLLECTIFS ET ALTERNATIFS

Développer les plans de déplacements entreprises et administration (ou interentreprises et inter-administration) sur le territoire

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire. Les déplacements domicile-travail constituent la majorité des déplacements sur le territoire.

Cette action vise à promouvoir la mise en place de Plans de Déplacement Entreprise et Administration visant à rationaliser ces déplacements par le développement du covoiturage entre les salariés, de navettes de transport, de bornes de rechargement de véhicules électriques ou encore par l'encouragement aux modes de déplacements doux (par l'installation de stationnements vélos par exemple...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sensibilisation des principales entreprises/administrations ou des principaux pôles d'entreprises/administrations à l'intérêt de l'élaboration d'un PDE/PDA ou PDIE/PDIA.

Soutien méthodologique auprès des entreprises/administrations pour l'élaboration d'un PDE/PDA ou d'un PDIE/PDIA.

Montage d'une opération collective sur une zone d'activité du territoire.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Principaux employeurs/administrations du territoire, ADEME, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2015 puis 5 jours par an de 2016 à 2018 Contribution budgétaire : 5 k€ par an
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de PDE/PDA et PDIE/PDIA sur le territoire Nombre d'entreprises et d'administrations concernées par un PDE/PDA ou un PDIE/PDIA Nombre de personnes concernées par un PDE/PDA ou un PDIE/PDIA Evolution des parts modales moyennes au sein des structures accompagnées

Développer les pôles de proximité pour réduire les besoins de déplacement

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire. La spécialisation des quartiers dans certaines fonctions (habitat, zones commerciales, zones d'activités...) génère des déplacements importants sur le territoire et ainsi des émissions de gaz à effet de serre.

Cette action vise à développer la mixité fonctionnelle au sein des quartiers et à maintenir des services, équipements et commerces de proximité en milieux ruraux afin de réduire les besoins de déplacement et ainsi les émissions de gaz à effet de serre liés à ce poste.

Le SCoT de l'agglomération présente un état des lieux de l'offre en matière de commerces, services et équipements sur le territoire. Il définit également les pôles de proximité à pérenniser (Saint-Vaury, Ajain, Bussière-Dunoise, La Chapelle-Taillefert et Montaigut-le-Blanc) et impose la création, le maintien et le développement de commerces, d'équipements et de services de proximité dans ces pôles de proximité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Accompagnement au développement de commerces, services et équipements de proximité dans les pôles de proximité mis en évidence dans le cadre du SCoT.

Densification des pôles de proximité existants sur le territoire, notamment par la reconquête de l'habitat et des locaux professionnels.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	Communes, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse et Conseil Régional du Limousin
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<p>Nombre de kilomètres moyens parcourus par an sur le territoire par habitant</p> <p>Nombre de création de commerces, services et équipements sur des communes identifiées comme pôles de proximité</p> <p>Nombre de commerces, services et équipements dont le maintien sur le territoire a été permis par l'intervention de la Communauté d'Agglomération ou des communes</p>

Développer la formation à l'éco-conduite sur le territoire

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports routiers représentent 99% de ces émissions.

Les modalités de conduite des véhicules automobiles ont de forts impacts sur l'émission de gaz à effet de serre, notamment les poids lourds.

Cette action vise à encourager les entreprises et administrations du territoire à former leur personnel à l'éco-conduite, et notamment les entreprises de transporteurs et les entreprises disposant en interne de conducteurs de poids lourds pour leurs propres besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un état des lieux des formations à l'éco-conduite existantes sur le territoire (à destination des transporteurs et des flottes de véhicules légers).

Sensibilisation des principales entreprises et administrations du territoire à la mise en œuvre de sessions de formation à l'éco-conduite à destination de leur personnel et communication sur les acteurs dispensant de telles formations (cf. axe 4 concernant les collectivités locales).

Développement d'animations dans le cadre de manifestations sur le territoire (foire, expositions...) : découverte de l'éco-conduite par des auto-écoles...

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESSENTIS	ECF (Ecole de Conduite Française) et autres centres de formation à l'éco-conduite
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contributions financières : 5 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Avec une réduction de 7% de la consommation de carburant (ADEME) et une hypothèse de 10% des kilomètres parcourus par les résidents concernés par une éco-conduite à l'horizon 2020, l'économie est de 13 tCO ₂ eq par an ou encore de 79 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,03% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de formations à l'éco-conduite existantes sur le territoire Nombre d'entreprises ou administrations du territoire dispensant par an des formations à l'éco-conduite à leurs employés ou agents

DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT DOUX

Développer l'usage du vélo sur le territoire

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire. Les transports routiers représentent 99% de ces émissions.

Guéret est une ville propice au développement du vélo comme mode de déplacement, mais il apparaît un manque de stationnements et de sécurisation des cheminements.

Le collectif « Guéret à vélo » a proposé sur son blog des actions pour promouvoir l'usage du vélo à Guéret (<http://gueretavelo.blogspot.fr>). Il expose également les aménagements à réaliser afin de sécuriser des parcours sur le territoire.

Cette action vise à développer l'usage du vélo sur le territoire, et ce par différents aménagements.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaboration d'un Schéma Vélo sur le territoire afin de préciser les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire, à savoir :

- Améliorer la sécurité des cheminements cyclables, par une signalétique spécifique, par le détournement des déplacements de transit de poids lourds...
- Installer du mobilier urbain spécifique et sécurisé contre les vols
- Intégrer des exigences de stationnement dans une future révision des documents d'urbanisme
- Développer des services spécifiques de location de vélos courte et longue durées, de subventionnement de vélos à assistance électrique...
- Encourager les principaux employeurs du territoire à installer des stationnements vélos sur leurs sites et à mettre à disposition des vélos (éventuellement électrique) pour les déplacements des employés.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communes
PARTENAIRES PRESSENTIS	Collectif « Guéret à Vélo », entreprises et administrations du territoire
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Etudes : 15 k€ répartis entre 2017 et 2018 Animateur du PCET : 10 jours en 2017 et 5 jours en 2018 Service marchés publics : 5 jours en 2017
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables sur le territoire Nombre de stationnements vélo sur le territoire et nombre d'entreprises/administrations disposant de stationnements vélos sur leurs sites Nombre de documents d'urbanisme sur le territoire intégrant des exigences en matière de stationnement vélo Part des accidents à vélo par an sur le territoire

DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORT DOUX

Favoriser la marche à pied dans les zones urbaines du territoire

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de personnes représentent 13% des émissions totales du territoire. Les transports routiers représentent 99% de ces émissions.

Les cheminements piétons au sein de la ville de Guéret ne permettent pas toujours un déplacement sécurisé et agréable, ne favorisant ainsi pas la marche à pied comme mode de déplacement.

Cette action vise à développer l'usage de la marche à pied sur le territoire, et ce par différents aménagements.

Dans son diagnostic du fonctionnement de la ville de Guéret, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse a mis en évidence des points noirs dans les cheminements piétons notamment à destination du cœur de ville. Ce diagnostic pourra être une base de travail pour cette action.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un diagnostic des itinéraires piétons du territoire et amélioration de ces cheminements, notamment par la création d'itinéraires piétons spécifiques lorsque cela est possible et par une signalétique adaptée.

Renforcer l'attractivité du centre-ville de Guéret pour rendre les déplacements à pied plus agréables.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	Communes, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Etudes : 15 k€ répartis entre 2018 et 2019 Animateur du PCET : 10 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2018
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE GES	L'ensemble des actions du thème transport permet une réduction des kilomètres parcourus en voiture de 15% à l'horizon 2020 au profit du train (+2%), des transports en commun (+8%) et des modes doux (+5%), soit une réduction de 266 tCO ₂ eq par an ou 1593 tCO ₂ eq d'ici 2020 (soit 0,7% du poste déplacements).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de kilomètres d'itinéraires spécifiques aux piétons sur le territoire Nombre de kilomètres en zones piétonnes, en zones 30 ou en zones de rencontre

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Avec une émission de 30% des gaz à effet de serre, le secteur des transports représente le second poste émetteur du territoire. Les transports de marchandises représentent 17% des émissions totales du territoire et sont à 99% représentés par du transport routier.

Toutefois, le territoire est dominé par un fret de transit (à 48%) en raison de la présence de la RN145 qui relie les autoroutes A20 et A71. La collectivité n'a pas de marge de manœuvre en ce qui concerne ce flux de transit.

Cette action vise à optimiser le fret routier entrant et sortant sur le territoire et interne au territoire, par une réglementation adaptée et par l'utilisation d'outils existants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sensibilisation des communes sur leurs marges de manœuvre pour organiser le transport de livraisons sur leur territoire (définition de cheminements préférentiels, détournement du trafic de poids lourds en transit, délimitation d'aires de stationnement, réglementation des horaires de livraisons...).

Développement de partenariats avec des entreprises, des commerces, des enseignes de grandes distributions et des services publics ou privés pour un transport de colis via le service de Transport A la Demande développé par la Communauté d'Agglomération.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	Fédérations de transporteurs, Conseil Général de la Creuse, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, commerces et entreprises du territoire
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2019/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 15 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE GES	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Utilisation du TAD pour le transport de colis sur le territoire Nombre de colis transportés par mois via le service TAD de l'agglomération

Thème 3

Favoriser une économie durable



Connaître et répondre aux besoins du territoire en productions locales
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Il s'agit de limiter les transports liés aux achats de produits alimentaires, tout en conservant des objectifs de qualité.

L'offre en produits locaux ne pourra se développer que si une demande suffisante et pérenne s'exprime, en particulier de la part des principaux acheteurs (hôpital, enseignement, administrations, EHPAD, etc.). Pour développer la demande, il est utile d'afficher un engagement fort de la collectivité, tout en assurant une assistance, une sensibilisation, pour les acheteurs potentiels.

Une enquête a déjà été menée par le GAL Leader Pays de Guéret en 2011 auprès de la restauration collective existante sur le territoire du Pays de Guéret (26 établissements des milieux scolaire, hospitalier et médico-social). Cela constitue des éléments factuels et la démonstration d'un engagement sur lesquels le PCET pourra s'appuyer.

Le groupe d'action locale Sud-Ouest Creuse (GAL SOCLE) mène actuellement des actions en ce sens sur le territoire. Depuis 2011, le GAL Leader Pays de Guéret mène le projet « des champs à l'assiette » en coopération avec le PNR Millevaches en Limousin et le Pays du Trégor Goëlo en Bretagne. L'objectif du projet est de mettre en place « un circuit d'alimentation de proximité » sur chacun des trois territoires, notamment en favorisant l'achat de produits locaux par les particuliers et les professionnels de la restauration, publique et privée. Par ailleurs, le Conseil Général de la Creuse est en train de mettre en place le système « agrilocal » : outil qui encourage le recours aux circuits courts de proximité pour l'approvisionnement de l'ensemble de la restauration collective présente dans le département.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de promouvoir l'outil « agrilocal » et d'aider à sa mise en œuvre sur le territoire de l'Agglomération du Grand Guéret.

Dans le périmètre de l'agglomération, il s'agira également de se baser sur les résultats de l'enquête du GAL Pays de Guéret, et ensuite d'envisager la pertinence et le besoin d'une nouvelle enquête, qui viendrait détailler et approfondir les résultats de la première, notamment vis-à-vis des structures collectives qui n'ont pas répondu au précédent questionnaire.

Ces éléments pourront être couplés au travail mené par le SIERS sur le gaspillage alimentaire. In fine, un outil logiciel de mise en relation offre/demande sera éventuellement recherché.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Représentant des établissements acheteurs, Chambre d'Agriculture de la Creuse, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, SIERS, Conseil Général de la Creuse et GAL Leader Pays de Guéret
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Etudes et développement : budget de communication : 5 k€ en 2015 Animateur du PCET : 5 jours en 2015, 15 jours en 2016 puis 10 jours en 2017 et 2018
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Le développement des circuits courts permet une réduction du fret entrant de poids lourds, mais entraîne un développement du fret de véhicules plus légers (camionnettes...). Ainsi, une hypothèse de réduction de l'ordre de 5% du fret routier entrant de poids lourds à l'horizon 2020 engendrés par le développement des circuits courts, permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 685 kgCO ₂ eq par an, soit 4 tCO ₂ eq à l'horizon 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre d'établissement engagés dans la démarche Evaluations quantitatives des achats en filières locales Nombre de repas servis par an à base de productions locales

Aider le développement de nouvelles productions locales par une politique de réservation foncière
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

L'implantation de nouvelles filières de production locale se heurte parfois à la difficulté des futurs exploitants à acquérir les terrains nécessaires.

Limiter les transports grâce à des productions locales diversifiées passe donc par un travail sur le territoire de réservation et d'affectation de surface. Cela peut également s'accompagner de politique de préemption et/ou de mise à disposition de surfaces.

La Communauté d'Agglomération prévoit d'ores et déjà en 2014 une étude sur le foncier agricole. Les résultats de cette étude permettront d'alimenter la réflexion dans le cadre de cette action. Il est également à noter que la Région a également engagé des actions en ce sens et que son appui pourra être requis.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le premier axe de cette action consistera à prendre en compte les besoins locaux (cf. action 3.1.1) et à déterminer les surfaces nécessaires au développement de l'offre (par filière, par zone de localisation des surfaces disponibles).

Le contenu de l'action devra ouvrir si nécessaire les conditions d'une politique d'acquisition par la collectivité pour mise à disposition des producteurs en adéquation avec les besoins exprimés.

Il serait souhaitable que le travail mené dans le cadre de cette action soit élargi à d'autres propriétaires fonciers que les agriculteurs (SNCF, collectivités...).

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Région Limousin, SAFER, Chambre d'Agriculture de la Creuse
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2016/2018 (en fonction du développement de l'action 3.1.1)
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2016, 10 jours en 2017 puis 5 jours en 2018 Service marchés publics : 5 jours en 2016 Etudes complémentaires (juridique, technique) : 25 k€ répartis sur la période Budget d'acquisitions non inclus
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Le développement des circuits courts permet une réduction du fret entrant de poids lourds, mais entraîne un développement du fret de véhicules plus légers (camionnettes...). Ainsi, une hypothèse de réduction de l'ordre de 5% du fret routier entrant de poids lourds à l'horizon 2020 engendrés par le développement des circuits courts, permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 685 kgCO ₂ eq par an, soit 4 tCO ₂ eq à l'horizon 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des surfaces agricoles du territoire destinées à une production à destination essentiellement locale Nombre de demandes d'installation et de difficultés rencontrées

Favoriser l'émergence d'unité de transformation permettant d'asseoir l'offre locale
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Les modalités actuelles de la restauration collective et des achats particuliers rendent indispensable la transformation des produits locaux pour une utilisation plus aisée dans les cuisines. Le stockage avant distribution est également une nécessité à prendre en compte.

Le territoire ne dispose à ce jour d'aucune unité de ce type ce qui rend difficile le développement potentiel des circuits locaux (en production maraîchère par exemple). Des tentatives antérieures avortées montrent l'importance de l'engagement coordonné de tous les acteurs pour l'émergence d'une filière crédible et pérenne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira d'étudier la faisabilité d'un atelier de transformation végétal local équipé d'une laverie, conditionneur ...

Il s'agira en particulier de mettre en place une cellule de travail œuvrant sur le contenu technique de cet atelier de transformation adapté à l'offre et à la demande locale.

Un voyage d'étude pourra être proposé. Un accompagnement sur le volet administratif et technique devra être mis en place dans le but de favoriser le développement de l'approvisionnement local.

Ce travail devra nécessairement prendre en compte les contraintes techniques amont et aval, les besoins en matière de foncier, les contraintes d'implantation permettant de gérer de façon optimale la distribution en aval.

La cellule de travail devra également réfléchir aux conditions nécessaires pour l'émergence d'un acteur industriel (ou éventuellement de plusieurs acteurs sur des filières différentes). L'analyse technico-économique devra être accompagnée de propositions sur le plan administratif et juridique, ainsi que d'une assistance à la structuration des outils commerciaux.

Un accompagnement à l'investissement est nécessaire.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, représentant des établissements acheteurs, producteurs presentis, chambres consulaires
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2015 Etudes complémentaires : 30 k€ répartis sur la période (hors éventuelles acquisitions)
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Le développement des circuits courts permet une réduction du fret entrant de poids lourds, mais entraîne un développement du fret de véhicules plus légers (camionnettes...). Ainsi, une hypothèse de réduction de l'ordre de 5% du fret routier entrant de poids lourds à l'horizon 2020 engendrés par le développement des circuits courts, permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 685 kgCO ₂ eq par an, soit 4 tCO ₂ eq à l'horizon 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Suivi de l'évolution de la structuration de l'offre en production locale Etat d'avancement d'un projet de transformation / distribution

Afficher l'expression de la volonté du territoire à favoriser l'émergence de circuits de proximité
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Le caractère démonstratif des collectivités en la matière est avéré. Au-delà, les volumes d'achat dépendant des collectivités et de la sphère publique sont susceptibles de permettre une amorce de filière.

Il est parfois difficile de faire évoluer des pratiques d'achats anciennes, et il est parfois exprimé la rigidité du Code des Marchés Publics pour favoriser l'achat local. Toutefois, la plateforme de commandes publiques AGRILocal, qui sera mise en place sur le département par le Conseil Général, permettra de lever cet obstacle : les avis de publicité générés automatiquement assurent le respect des seuils imposés par le Code. En outre, depuis 2011, il est possible d'introduire le critère « des performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture » dans les marchés.

En complément de la pratique d'achat, faire savoir que cet achat existe et qu'il donne satisfaction est également un axe fondamental.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira dans un premier temps de s'assurer de la sensibilisation des acheteurs et des services des marchés aux questions de développement des filières locales. Un cycle de formation spécifique pourra être mis en place.

Des opérations de communication adaptées devront venir confirmer l'engagement des collectivités. Les cibles visées devront être choisies pour favoriser la diffusion de la démarche. Un cadre de présentation des modalités retenues par les collectivités pourra offrir des outils de travail aux autres acteurs du territoire.

Ce travail pourra déboucher sur le principe d'une convention d'objectif regroupant les acteurs du territoire.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Conseil Général de la Creuse, Chambre d'Agriculture de la Creuse, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2017
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Etudes complémentaires : 30 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'ÉMISSIONS DE CO₂	Le développement des circuits courts permet une réduction du fret entrant de poids lourds, mais entraîne un développement du fret de véhicules plus légers (camionnettes...). Ainsi, une hypothèse de réduction de l'ordre de 5% du fret routier entrant de poids lourds à l'horizon 2020 engendrés par le développement des circuits courts, permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 685 kgCO ₂ eq par an, soit 4 tCO ₂ eq à l'horizon 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Evolution de l'intégration de critères spécifiques dans les protocoles d'achat des collectivités Nombre d'actions de sensibilisation menées auprès des agents et nombre d'agents sensibilisés Nombre d'actions de communication dédiées

Améliorer les conditions de l'accès du grand public aux filières locales
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La situation actuelle du territoire ne présente pas d'offre très structurée en produits locaux à destination des familles. Au-delà de l'achat public et des réseaux associatifs, il est utile de favoriser l'offre en produits locaux vers les foyers. Le développement de ces filières doit passer par un accès facilité aux produits dans un cadre adapté.

Il apparaît qu'un travail spécifique alliant toutes les formes de commerce est important, et qu'il peut être mené en lien avec l'attractivité du centre-ville (objectif de l'axe transport). A ce titre, le GAL Leader Pays de Guéret, dans le cadre du Projet « Des champs à l'assiette », va, d'ici juin 2014, éditer une brochure présentant des activités innovantes en matière de circuits courts de distribution sur le territoire du Pays de Guéret et élaborer un modèle d'activité pour la vente itinérante de produits locaux en milieu rural.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de favoriser le développement d'une offre ciblée pour les particuliers et les familles. Cela passera par des engagements favorisant la constitution d'outils de distribution adaptés (AMAP, coopératives, « drive fermier », etc.).

Il s'agira, dans un premier temps, de mettre en place et d'animer un groupe de travail regroupant les acteurs potentiels des filières amont et aval afin de travailler à l'exposition maximale des commerces proposant des produits locaux.

Il sera également utile de mettre en œuvre des outils permettant la structuration des organisations nécessaires, mais aussi d'accompagner les distributeurs qui se seront créés dans des actions de communication vers les familles, que ce soit dans un cadre scolaire ou à travers des réseaux associatifs existants.

Le travail pourra entre autre contribuer à la mise en place d'opération de reconnaissance (logo, charte, concours, fête,...).

Enfin, l'action devra également contribuer à faire émerger si nécessaire des lieux adaptés à cette distribution de proximité ainsi qu'une offre de livraison associée (cf. action 2.4.1).

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Représentants associatifs (familles, consommateurs...), associations de commerçants, producteurs, communes de l'agglomération, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2016/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 15 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2016 Etudes complémentaires (communication) : 40 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Le développement des circuits courts permet une réduction du fret entrant de poids lourds, mais entraîne un développement du fret de véhicules plus légers (camionnettes...). Ainsi, une hypothèse de réduction de l'ordre de 5% du fret routier entrant de poids lourds à l'horizon 2020 engendrés par le développement des circuits courts, permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 685 kgCO ₂ eq par an, soit 4 tCO ₂ eq à l'horizon 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de création de structures de distribution (ou de production/distribution) Nombre d'adhérents aux structures proposées Nombre de commerces se rattachant à la démarche Nombre d'opérations promotionnelles mises en place Quantités distribuées par les filières locales

Promouvoir le retour à des pratiques de rotation sur les surfaces en prairies
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

L'essentiel de la surface agricole utile du territoire est constituée de prairies. Sur les dernières décennies, les surfaces exploitées en céréales ont été divisées par trois.

Cela ne favorise pas la recherche d'une autonomie des exploitations, en particulier vis-à-vis de la paille et des céréales. Cette absence d'autonomie génère d'importants besoins en transport.

Cela semble devoir encore s'aggraver dans l'hypothèse d'un renforcement des sécheresses ou d'un allongement de leur durée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Constituer un groupe de réflexion pour proposer des modes de promotion de ces pratiques et mettre en place des actions de communication sur les enjeux de l'autonomie du territoire tant pour le climat que pour la pratique agricole.

Il s'agit donc d'un travail de fond sur le moyen terme qui doit inciter les exploitations et la profession agricole dans son ensemble à évaluer les moyens qui permettraient de tendre vers l'autonomie.

L'action doit également permettre de développer des indicateurs matérialisant les évolutions de territoire en matière d'autonomie.

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture de la Creuse
PARTENAIRES PRESENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Région Limousin, CUMA...
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions connexes : 10 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre de réunions et nombre de participants Indicateurs à définir dans le cadre même de l'action

Réduire l'usage des engrais minéraux
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

L'optimisation de la fertilisation azotée, depuis longtemps étudiée pour réduire la pollution de l'eau, est une des clés du contrôle des émissions de gaz à effet de serre (N_2O et CO_2) et de la consommation d'énergie (indirecte) en agriculture. La gestion de l'azote sur une exploitation passe par :

- la connaissance des besoins des cultures
- la connaissance des transferts passifs (fixation symbiotique, volatilisation atmosphérique, piégeage-restitution par le sol)
- la maîtrise des apports (dose, formes, efficacité, dates)
- la minimisation des pertes (solde équilibré, réduction des pertes gazeuses et lixiviation).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- L'action propose de diminuer à la fois les doses de fertilisants de synthèse et les émissions par unité d'azote apporté. Elle se décompose en sous actions :

- Réduire la dose d'azote minéral apportée grâce à une évaluation plus juste des besoins des cultures : fixation d'objectifs de rendement cohérents.
- Substituer l'azote minéral de synthèse par de l'azote organique en améliorant la qualité des engrais organiques et leur valorisation (compostage, analyse fine...)
- Améliorer l'efficacité d'utilisation par les cultures de l'azote minéral apporté en jouant sur les techniques de fertilisation
- Enfouir les engrais minéraux dans le sol au semis des cultures de printemps pour limiter les pertes notamment par volatilisation.

Tous les agriculteurs du territoire ne réalisent pas de bilans de fertilisation précis. Il sera proposé de réaliser un conseil fertilisation pour toutes les exploitations professionnelles dont le siège se situe sur le territoire de l'agglomération du Grand Guéret. Le bilan de fertilisation pourra être accompagné par la collectivité à hauteur de 50 %. Le conseil fertilisation sera assuré par un organisme compétent, labellisé.

2- Organisation d'une journée de démonstration éco-épandage.

3- Prise en charge du surcoût d'un éco-épandeur.

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture de la Creuse
PARTENAIRES PRESENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Région Limousin, CUMA...
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions connexes : 15 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO_2	1500 t CO_2 eq.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de bilans de fertilisation accompagnés Nombre de participants à la journée de démonstration éco-épandage Montant pris en charge par la chambre d'agriculture pour l'achat d'éco-épandeur

Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La Chambre d'agriculture de la Creuse mène depuis 2012 un programme visant à exploiter les données de Météo France des 30 dernières années sur les stations météorologiques du département dans le but de proposer des solutions pratiques aux agriculteurs sur différents itinéraires techniques (herbe, cultures...). Ces techniques d'adaptation seront connues en juin 2014.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de sensibiliser les acteurs du territoire à la fragilité des systèmes, à la perte d'autonomie et aux pratiques à adopter pour s'adapter aux impacts liés au changement climatique.

- Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur l'adaptation au changement climatique pour les agriculteurs forestiers ou agents municipaux.
- Réalisation d'une journée portes-ouvertes dans une ferme témoin ayant déjà mis en place ces pratiques
- Réalisation de formations des élus communaux à l'adaptation au changement climatique personnalisé au territoire (2 sessions d'une demi-journée).

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture de la Creuse
PARTENAIRES PRESENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Région Limousin, CUMA...
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions connexes : 5 à 10 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de réunions de sensibilisation et nombre de participants Nombre de visiteurs à la journée portes-ouvertes dans une ferme témoin Nombre de formations réalisées auprès des élus

**AGIR POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES AUX
EVOLUTIONS DU CLIMAT**
Diminuer l'importation de paille
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Le diagnostic Climagri réalisé dans le cadre du PCET a révélé que les exploitations du territoire étaient très dépendantes de paille. Ce sont 4 000 tonnes de paille, en provenance de l'Indre principalement, qui sont acheminées sur le territoire pour la litière des animaux. Ces importations représentent 720 tCO₂eq pour le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action vise à répondre à la question « comment être autonome en paille ? » et comprend trois axes à mener en parallèle :

- Réalisation d'une journée portes-ouvertes sur la promotion des techniques économes en paille (système racleur automatique).
- Lancement d'un appel d'offre par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour s'équiper de racleur automatique (2 par an).
- Mise en avant des fermes équipées dans le cadre du PCET par le biais d'une campagne de communication.

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture de la Creuse
PARTENAIRES PRESSENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, CUMA, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions de communication et animation : 5 k€ par an
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	700 tCO ₂ eq.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de visiteurs à la journée portes-ouvertes Nombre d'actions de communication dédiées Tonnages d'importation de paille sur le territoire

**AGIR POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES AUX
EVOLUTIONS DU CLIMAT**
Diminuer la consommation de carburants des exploitations agricoles du territoire
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La production agricole du territoire nécessite une consommation de 2 000 tonnes de carburant chaque année, principalement pour la conduite de culture et la distribution d'aliments en bâtiments. Ces consommations représentent 5 875 tCO₂eq. A l'échelle de la région Limousin, nous observons de grands écarts de consommations d'une exploitation à l'autre, pouvant aller du simple au triple (consommation de 5000 à 15 000 L de carburants sur 100 ha).

L'objectif de cette action est d'encourager aux économies de carburant et de former les personnes concernées à une conduite économe pour gagner en efficacité et limiter leur impact sur l'environnement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1- Réalisation de stages d'éco-conduite à destination des exploitants, dans le but de :

- Situer son exploitation au niveau consommation carburant pour son type de production
- Connaître les différents réglages et entretiens permettant de limiter la surconsommation
- Mesurer des consommations au travail en modulant la vitesse, les régimes, les réglages
- Savoir adapter son régime moteur au travail réalisé
- Définir des pistes d'amélioration pour son exploitation.

2- Organisation de sessions de passage au banc d'essai moteur (BEM) pour mesurer la consommation de carburants et différents paramètres. Comparaison à des résultats officiels.

3- Publication des consommations de carburant sur les exploitations agricoles du territoire et explications des écarts de consommation.

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'agriculture de la Creuse
PARTENAIRES PRESENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, CUMA, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Aide pour les sessions de formation et BEM : 5 k€ en 2017
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	1175 tCO ₂ eq.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre d'exploitants ayant participé à un stage d'éco-conduite Nombre de tracteurs passés au banc d'essai Nombre d'actions de communication dédiées Tonnages de carburant nécessaire pour la production agricole du territoire

Favoriser l'entretien durable des haies
CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Les haies constituent un élément essentiel du paysage et de la biodiversité locale. Elles font également partie du territoire agricole.

La constitution des haies locales est en train de s'appauvrir en raison de pratiques d'entretien inadaptées et des évolutions climatiques non favorables au chêne pédonculé.

Pourtant, les haies constituent un réservoir de biodiversité mais aussi un élément potentiellement fort de l'autonomie durable du territoire du point de vue de la filière bois et de la filière agricole.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif recherché est à la fois la préservation des haies par la sensibilisation des acteurs sur le caractère utile fonctionnellement de la haie, mais aussi le développement de modalités d'entretien de nature à préserver la biodiversité et à alimenter des filières secondaires utiles (bois énergie, litières, etc.).

Cela pourra passer par exemple par la constitution d'une mission haies locale, qui pourra s'appuyer largement sur les actions menées à l'échelle du département. A travers cette mission, il sera recherché les meilleures stratégies de sensibilisation sur l'apport des haies en matière de bois de chauffage et de litière.

Un travail spécifique devra également être mené sur les conditions économiques favorisant un entretien durable des haies.

Cette action doit être réalisée en lien avec le développement des chaufferies bois collectives sur le territoire afin de garantir l'approvisionnement (cf. action 1.2.1).

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre d'Agriculture de la Creuse, Conseil Général de la Creuse
PARTENAIRES PRESSENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, acteurs de la filière bois énergie, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions connexes : pm
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Linéaire de haies sous entretien conforme aux prescriptions Tonnages de sous-produits valorisés Engagement de la profession agricole : nombre de réunions spécifiques et nombre de participants...

SOUTENIR UNE GESTION DURABLE DE LA FORET

Soutenir fortement le principe et le contenu de la charte forestière

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Une charte forestière est déjà en place, et incluent déjà les collectivités du territoire. L'apport de la charte est essentiel pour la pérennité de l'économie forestière, et l'engagement des collectivités est utile. Toutefois la charte arrive à son terme fin 2014, et sa poursuite apparaît comme un enjeu important pour le territoire.

La forêt représente un pourcentage fort du territoire, une ressource importante du point de vue énergétique, une valeur ajoutée potentielle économique forte.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à permettre l'engagement de tous les partenaires dans la mise en œuvre d'une nouvelle charte forestière.

Cela comprend donc l'engagement dans la réunion de tous les acteurs impliqués, la concertation sur les termes de la charte et sur la définition des indicateurs permettant son évaluation.

Il sera également utile de créer des événements mettant en avant l'implication des collectivités dans l'élaboration et l'application de la charte, ainsi que des outils assurant une visibilité des résultats de l'application de la charte.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Conseil Régional du Limousin, Conseil Général de la Creuse, associations de propriétaires, ADEME, acteurs de la filière bois
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Contribution budgétaire aux actions connexes : 5 à 10 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Avancement de l'élaboration d'une nouvelle charte forestière Nombre de partenaires engagés dans l'élaboration d'une nouvelle charte Nombre d'actions de communication et d'évènements dédiés

SOUTENIR UNE GESTION DURABLE DE LA FORET

Favoriser les bonnes pratiques dans le cadre d'une gestion durable

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La gestion durable de la forêt est un enjeu majeur tant du point de vue de la diversité que du point de vue climatique ou économique. Il est toutefois constaté une pression forte de la filière bois-énergie sur les modes de gestion de la forêt, pression conduisant à des coupes rases appauvrissantes.

Aujourd'hui, seuls 6% de la surface forestière font l'objet d'une gestion durable, ce qui représente 0,2 % du nombre de propriétaires.

Intensifier l'effort collectif sur ce sujet permettra également d'intégrer l'objectif de maximiser le puits carbone que constitue la forêt.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de favoriser dans les faits la prise en compte d'un plan de gestion durable, par exemple par l'introduction de critères spécifiques dans les critères d'appel d'offres.

Il devra également être développé une communication vers les habitants concernés par l'achat de bois-énergie, et en particulier de bois bûches qui constitue une des pressions fortes sur les propriétaires.

Une sensibilisation des propriétaires sur les risques de certaines formes de gestion devra être prévue, ainsi que le développement de capacité de stockage à l'échelle du territoire (cf. action 1.2.1) pour limiter les effets des phénomènes de pointe sur la diminution du niveau de qualité des pratiques.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ONF, associations de propriétaires, acteurs économiques
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2018 puis 10 jours en 2019 et 2020 Etudes et actions de communication : 15 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des surfaces exploitées dans le cadre d'une gestion durable Part d'appels d'offres intégrant des critères spécifiques de gestion durable Nombre d'actions de communication dédiées Nombre de propriétaires sensibilisés

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Un travail important a déjà été fait pour que les projets publics de construction et de réhabilitation utilisent du bois, et en particulier du bois local (bois structure, bois parement). Ces aspects peuvent encore être développés.

Par contre, les matériaux à disposition du grand public (grandes surfaces du bricolage) ne sont pas généralement des bois locaux. Cela génère du transport ainsi qu'un frein à l'utilisation du bois par son renchérissement.

Il serait intéressant du point de vue démonstratif que les bâtiments intervenant dans l'offre touristique locale soient les premiers porteurs de l'importance de cette ressource.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est à la fois de contribuer à la communication sur l'intérêt de l'utilisation du bois, mais également de développer la sensibilisation des acteurs de la filière (architectes, maîtres d'œuvre, entreprises,...).

Une réflexion sur le renforcement des conditions d'appels d'offres pourra être intégrée dans cette action.

Il pourra sûrement être utile de créer un groupe de travail avec les acteurs de la vente de matériaux aux particuliers.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	BOISLIM, FFB, CAPEB, CAUE, ADEME, distributeurs...
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2017 puis 5 jours par an de 2018 à 2020 Etudes et actions de communications : 25 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable (réduction des émissions liées au fret routier entrant et aux constructions)
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Taux d'utilisation du bois dans les projets publics et privés (utilisation en structure et en façade) Part des appels d'offre intégrant des critères spécifiques Offres de matériaux chez les distributeurs locaux

Intégrer les évolutions climatiques dans l'orientation de l'offre touristique

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Le constat montre que l'activité touristique du territoire tient pour beaucoup à l'eau d'une manière générale (paysages, baignade, pêche, zones humides,...).

Les évolutions climatiques peuvent rendre difficile tout ou partie de cette activité : on constate par exemple des interdictions de baignade de plus en plus fréquentes.

L'activité touristique est un élément important de vie sociale et économique du territoire. Il est donc utile de réfléchir à son adaptation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit dans cette action de concrétiser l'engagement de la collectivité par la mise en place d'un groupe de travail sur le long terme, qui pourra entre autres s'inscrire dans le cadre du travail en ce sens prévu par la région Limousin.

Cela devra comprendre une réflexion sur la structuration technique et économique des sports de nature.

Enfin, cette action devra favoriser l'émergence d'une sensibilisation forte des acteurs touristiques qui devront se sentir impliqués dans la structuration de leur offre ainsi que dans la transmission d'information vers le public.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESSENTIS	CDT, associations professionnelles, Région Limousin, associations de consommateurs
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2019/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2019 puis 10 jours en 2020 Etudes et actions de communications : 10 k€ en 2019 puis 20 k€ en 2020
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable (action d'adaptation au changement climatique)
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Part des offres touristiques prenant en compte les évolutions climatiques Suivi des engagements des acteurs de la filière en matière de gestion et de sensibilisation Nombre de projets nouveaux sensibles à l'adaptation au changement climatique

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES

Contribuer à la prise de conscience et à l'implication des acteurs économiques

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

A l'échelle du territoire, il paraît utile de contribuer à une prise de conscience des acteurs économiques toutes activités confondues. Il s'agit là de faire valoir le poids de l'activité économique sur les émissions de gaz à effet de serre (transport, procédés, chauffage...) et de l'intérêt à réaliser des diagnostics et des plans d'action dédiés.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Limousin réalise pour les entreprises qui le souhaitent des diagnostics énergie. En outre, dans le cadre de son appel à projet « Economie d'énergie dans l'industrie et l'artisanat », la Région Limousin accompagne financièrement les projets des entreprises concernant la réduction de la consommation d'énergie.

La collectivité peut faire état de son propre engagement et aider à susciter l'engagement des acteurs économiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une action pilote collective avec les chambres consulaires et l'ADEME. Cette action pilote aura pour objet la connaissance par les acteurs économiques de leur situation en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, mais également la mise en œuvre d'un plan d'actions pour la réduction et l'optimisation (réalisation de diagnostics énergie et environnementaux, accompagnement au développement de l'achat local, optimisation des consommations énergétiques, diversification des sources d'alimentation en énergie...). Cette action devra s'accompagner d'un plan de communication.

Il devra également être évalué les conditions dans lesquelles il sera possible de favoriser les acteurs s'engageant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PORTEUR DE L'ACTION	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Creuse, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse, ADEME
PARTENAIRES PRESSENTIS	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, communes, Conseil Régional du Limousin
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2019/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours en 2019 puis 10 jours en 2020 Contributions budgétaires : 5 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre/part des entreprises du territoire accompagnées dans le cadre de cette action Nombre d'entreprises ayant élaboré un plan d'actions

Thème 4

Engager les collectivités vers l'éco-responsabilité



CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Pérenniser une démarche technique interne

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La communauté d'agglomération dispose à ce jour d'un agent chargé d'évaluer la performance énergétique des bâtiments et d'en assurer le suivi.

L'existence de ce poste permet de disposer à la fois d'une bonne connaissance du parc, mais également d'une ressource interne pour mener des projets d'optimisation ainsi que pour accompagner les communes plus petites dans leurs réflexions et efforts. Par son intermédiaire, un travail de sensibilisation de l'ensemble des communes aux aspects financiers de la gestion de l'énergie est possible.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de l'action consiste à définir le contenu de mission d'un agent capable de prendre en compte l'animation et le suivi des objectifs énergétiques, mais également d'assurer l'animation et le suivi des actions et des objectifs du PCET.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2015, 40 jours en 2016, 20 jours en 2017 et 2018 puis 15 jours en 2019 et 2020
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Avec une économie moyenne des consommations énergétiques de 15% par an entre 2015 et 2020, le gain d'émissions de gaz à effet de serre peut être estimé à 750 tCO ₂ eq par an ou encore 4500 tCO ₂ eq d'ici à 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Taux de réalisation des évaluations par action Taux de réalisation des évaluations annuelles du PCET Taux de réalisation des suivis d'émissions de gaz à effet de serre

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Communiquer sur les consommations énergétiques des collectivités auprès du grand public

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La communauté d'agglomération réalise un travail important de suivi des consommations énergétiques des communes (bâtiments, éclairage public, véhicules...).

Ce travail peut permettre une prise de conscience des acteurs à partir du moment où une communication adaptée en est faite, car cela donne un caractère pratique et local aux éléments généraux qui servent souvent de base aux communications et sensibilisations.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de définir une stratégie et des moyens de communication sur les résultats des suivis énergétiques des communes.

Cela pourra passer par des outils de communication adaptés, l'affichage des DPE, le partenariat avec des acteurs économiques.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, SDEC
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Budget communication : 10 à 20 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre/part des communes du territoire pour lesquelles les résultats des suivis énergétiques ont été affichés/publiés Part des bâtiments communaux et intercommunaux disposant de l'affichage du DPE

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Travailler à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments par l'optimisation des contrats d'exploitation des installations de chauffage/climatisation

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Certaines collectivités du territoire disposent, pour leur parc de bâtiments, de contrats d'exploitation des installations de chauffage.

Il est probable que ces contrats pourraient être optimisés par un intéressement partagé des acteurs à l'amélioration des performances. Cela est en tous cas inscrit dans les résultats de diagnostics menés qui soulignent ce point comme essentiel.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il pourra s'agir dans un premier temps de définir un site pilote sur lequel un travail d'élaboration d'un contrat de performance pourra être réalisé. Ce travail sera utilement décliné par types de bâtiments ou le cas échéant par volumes de consommation.

Cet objectif est à rapprocher de l'issue des contrats actuels qui pour la plupart se situe en 2015.

L'objectif est donc clairement que cette étude préalable définisse le cadre des appels d'offres à venir.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	ADEME, intervenants techniques
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Service énergie : 100 jours par an sur la période 5 k€ en 2015 et 2016
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Une réduction des consommations énergétiques des bâtiments communautaires de 10% à l'horizon 2020 via l'amélioration des performances permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 22,6 tCO ₂ eq (soit 9% du poste énergie du bilan carbone Patrimoine & Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des bâtiments communaux et intercommunaux disposant d'un contrat de performance Taux de réduction des consommations énergétiques des bâtiments concernés par des contrats de performance

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Travailler à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments par le développement des éco-gestes

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Le niveau de conscience des agents vis-à-vis de la limitation des consommations énergétique n'est pas à ce jour excellent.

Cette situation est desservie par l'évidence de problèmes techniques qui paraissent plus porteurs d'économies significatives.

Il est toutefois utile de travailler à l'amélioration de ce niveau de conscience pour que les optimisations techniques donnent la plénitude des résultats attendus.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de mettre en place des sessions de sensibilisation pour les agents sur leur lieu de travail. Ces sessions pourront également proposer des informations concernant les éco-gestes possibles en dehors du lieu de travail.

Il pourra également être recherché la mise en œuvre de « référent » par bâtiment. Il pourrait ainsi lui incomber de faire passer des message en devenant une ressource connue de tous, mais aussi à faire valoir les résultats par un travail avec le chargé de suivi de la communauté d'agglomération.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	/
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2018
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2015, 15 jours en 2016 puis 5 jours en 2017 et 2018 Sensibilisation : à voir en interne ou via le CNFPT
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Une réduction des consommations énergétiques des bâtiments communautaires de 5% à l'horizon 2020 via le développement des éco-gestes permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 11,3 tCO ₂ eq (soit 5% du poste énergie du bilan carbone Patrimoine & Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de sessions de sensibilisation et de travail à destination des agents et nombre de participants Part des bâtiments pour lesquels un « référent » a été désigné

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Travailler à l'amélioration du bilan carbone par le développement des éco-gestes et des achats publics responsables et durables

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Il s'agit là d'élargir le thème des éco-gestes à l'ensemble des postes du bilan carbone, et donc de dépasser la simple limitation des consommations énergétiques.

Le poste « achats » a été ciblé comme très important dans ce domaine car, au-delà des impacts quantitatifs à atteindre, il permet de diffuser la réflexion à l'ensemble des services.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit dans ce cadre de rechercher dans un premier temps un affichage clair de la volonté des collectivités d'inscrire la limitation des émissions de gaz à effet de serre dans leur politique d'achat.

Sur cette base, un groupe de travail spécifique aura pour mission de rechercher les conditions d'intégration de cet objectif dans les clauses des marchés publics des collectivités. Il pourra en ressortir un guide interne et un animateur spécifique au sein du service des Marchés.

En complément, il pourra être proposé qu'un des élus de la commission d'appel d'offre soit référent en matière de gaz à effet de serre.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	DREAL
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Une réduction de 10% des facteurs d'émissions des intrants à l'horizon 2020 (services et fournitures) correspond à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3 tCO ₂ eq par an d'ici 2020 (soit 7% du poste intrants du bilan carbone Patrimoine et Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Etablissement du guide interne et désignation de l'animateur spécifique au sein du service marchés publics et de l' élu référent Part des appels d'offres intégrant des critères liées aux émissions de gaz à effet de serre

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Travailler à l'amélioration du bilan carbone par l'optimisation de l'éclairage public

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

L'éclairage public est un poste significatif de la consommation d'énergie des collectivités. L'optimisation de ce poste passe généralement à la fois par l'amélioration des dispositifs techniques (technologies d'émetteurs, efficacité de réflecteurs, ...), mais aussi par une réflexion sur les conditions d'allumage, d'extinction, de réduction de l'éclairage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira dans un premier temps de démontrer l'intérêt d'une démarche d'optimisation de l'éclairage public en menant des diagnostics spécifiques sur 3 communes de la Communauté d'Agglomération.

Ce travail devra déboucher sur une synthèse des éléments techniques qui permettra un débat à l'échelle du territoire sur les orientations qui pourraient s'appliquer à tous.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	SDEC, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2017
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période Service marchés publics : 5 jours en 2015 Diagnostics : 10 k€ répartis sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Avec une économie moyenne des consommations énergétiques liées à l'éclairage d'environ 7% par an entre 2015 et 2020, le gain d'émissions de gaz à effet de serre peut être estimé à 17 tCO ₂ eq par an ou encore 101 tCO ₂ eq d'ici à 2020.
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Avancement de la réalisation des diagnostics Etablissement d'une politique communautaire en matière d'éclairage public

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Limiter les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements professionnels

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Les agents des collectivités ont besoin de se déplacer pour les besoins du service. Ils le font avec des moyens de locomotion mis à disposition par les collectivités.

De premières orientations touchant à l'objectif de limitation des émissions de GES ont été mises en œuvre. Un engagement plus complet paraît souhaitable.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira dans un premier temps de définir précisément la segmentation des déplacements professionnels par un suivi et une enquête précise.

L'objectif recherché sera double : établir un cahier des charges pour les futurs achats ou les futures locations de véhicules qui prennent précisément en compte les modes d'utilisation réels des véhicules, mettre en place un protocole de mutualisation et de gestion des véhicules de nature à limiter le nombre de véhicules nécessaire.

Le vélo doit être considéré comme un des moyens de déplacement possibles pour les agents.

Le développement de la visio-conférence y compris pour des besoins internes pourra être étudié.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	La réduction de 20% des consommations de carburant pour les déplacements professionnels à l'horizon 2020 permet une réduction des émissions de gaz à effet de 0,9 tCO ₂ eq par an d'ici 2020 (soit 0,13% du poste déplacements de personnes du bilan carbone Patrimoine et Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Nombre d'agents enquêtés et taux de participation</p> <p>Mise en place de l'outil de partage des véhicules</p> <p>Part des appels d'offres concernant les déplacements disposant de clauses spécifiques</p> <p>Nombre de déplacements et kilomètres évités par l'utilisation de la visioconférence</p> <p>Emissions de gaz à effet de serre générées par le poste déplacements professionnels</p>

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Encourager le covoiturage pour les déplacements domicile – travail et favoriser le télétravail

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Le covoiturage est aujourd'hui peu développé au sein des collectivités.

La mise en place du service de transport en commun et la répartition géographique des agents peuvent ouvrir des possibilités réelles.

Une plate-forme de covoiturage a été développée par le Conseil Général. Elle peut servir de base à la mise en place d'un service local.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de sensibiliser les agents à cette pratique et aux outils disponibles. Des actions dédiées en lien avec le Comité Technique Paritaire pourront être mises en place.

Un groupe de travail aura à réfléchir sur la communication permettant à la fois de faire ressortir les bénéfices en termes d'émission de gaz à effet de serre et en termes économique. Il pourra également s'engager si nécessaire dans un travail sur les possibilités d'adaptation des horaires de travail.

Enfin, il pourra être mis en place une expérimentation sur les possibilités de télétravail.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Conseil Général de la Creuse, ADEME
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2019/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Une réduction de 10% des kilomètres parcourus en voiture pour les déplacements domicile-travail à l'horizon 2020 permet une économie d'émissions de gaz à effet de serre de 1,2 tCO ₂ eq par an d'ici 2020 (soit 0,2% du poste déplacements de personnes du bilan carbone Patrimoine et Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des agents utilisant le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail Nombre d'actions de communication dédiées Nombre de jours moyens de télétravail par agent

CONSTRUIRE L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Mettre en place une formation continue à l'éco-conduite

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

Les modalités de conduites des véhicules automobiles ont de forts impacts sur l'émission de GES.

Une politique de la collectivité en ce sens a des effets tant dans la fonction professionnelle que dans les déplacements privés.

Un engagement des collectivités peut également permettre l'émergence d'acteurs locaux de formation qui pourront proposer leurs services à tous les acteurs du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un axe fort de formation sur ce sujet, permettant d'avoir sur 3 ou 4 ans une formation complète des agents.

Il pourra être procédé à une démarche avec des prestataires extérieurs ou à l'émergence d'un formateur interne. Une recherche de mutualisation de ces actions de formations avec les diverses administrations présentes sur le territoire serait utile.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret, Communes
PARTENAIRES PRESENTIS	CNFPT
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2018/2020
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 5 jours par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Avec la formation de tous les agents à l'éco-conduite à l'horizon 2020 et une réduction de 7% de la consommation de carburant sur les déplacements domicile-travail et professionnels (ADEME), l'économie est de 0,9 tCO ₂ eq par an d'ici 2020 (soit 0,1% du poste déplacements de personnes du bilan carbone Patrimoine et Services).
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	+
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Part des agents ayant subi une formation à l'éco-conduite Nombre d'administrations du territoire ayant mutualisées des sessions de formation à l'éco-conduite avec la communauté d'agglomération

CONTRIBUER A LA DIFFUSION DES CONCEPTS ET DES ACTIONS

Contribuer à la diffusion vers les scolaires

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

La diffusion vers les scolaires d'une information ciblée sur le réchauffement climatique et sur les actions possibles de limitation des émissions de GES est importante.

Développer une capacité d'intervention vers les scolaires permet aussi de déployer des actions vers d'autres cibles et d'autres territoires.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de tisser un partenariat fort avec les enseignants et le tissu associatif local.

La mise en place d'actions de sensibilisation permettant de regrouper plusieurs établissements serait favorable en termes de dynamique.

En lien avec d'autres actions prévues par le PCET, la création d'animations centrées sur les circuits de proximité est nécessaire.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	CPIE, rectorat, milieu associatif
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2017/2019
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2017 puis 20 jours en 2018 et 2019 Contributions budgétaires : 10 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Nombre d'interventions en direction des scolaires Nombre et part des associations locales intégrant ces thèmes dans leurs démarches

CONTRIBUER A LA DIFFUSION DES CONCEPTS ET DES ACTIONS

Contribuer à la diffusion vers le grand public

CONTEXTE / ENJEUX / OBJECTIFS

L'atteinte d'objectifs ambitieux et pérennes ne pourra s'obtenir que par une diffusion très large des concepts et des engagements.

Les collectivités ont un rôle essentiel pour contribuer par leurs moyens d'action à cette diffusion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action peut se décliner sur de nombreux modes. Un groupe de réflexion devra être mis en place afin de proposer les orientations pour chaque année d'application.

Ces orientations pourront prendre en compte : l'organisation de visites thématiques (bâtiments démonstratifs, pôle domotique,...), la réalisation d'une communication récurrente via les médias habituels, la création d'expositions temporaires ou permanente au sein de la médiathèque ou de zones commerciales.

Il paraît également utile de prévoir des associations avec les promoteurs des manifestations importantes se tenant sur le territoire (foire, forêt folie, trail du loup blanc, ...) afin d'intégrer à chacune d'entre elle une animation concernant les gaz à effet de serre et leur limitation.

PORTEUR DE L'ACTION	Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Ville de Guéret
PARTENAIRES PRESENTIS	Organisateurs de manifestations, réseau associatif
CALENDRIER PREVISIONNEL / ÉCHEANCES	2015/2016
BUDGET PREVISIONNEL	Animateur du PCET : 10 jours en 2015 puis 15 jours en 2016 Contribution budgétaire : 10 k€ par an sur la période
ESTIMATION DES REDUCTIONS D'EMISSIONS DE CO₂	Non quantifiable
ESTIMATION DE L'IMPACT GLOBAL DE L'ACTION	++
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre d'actions de communication et d'évènements spécifiques intégrant ces thèmes Nombre de manifestations du territoire pour lesquelles une animation spécifique sur les émissions de gaz à effet de serre a été mise en œuvre